



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère des Finances et du Budget



Direction générale du Budget

Direction de la Programmation budgétaire

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (PIP) 2023-2025: COMMENTAIRES



PROGRAMME NATIONAL DE BOURSES DE SECURITE FAMILIALE





SOMMAIRE

Sigles et Abréviations.....	3
INTRODUCTION.....	6
I. CONTEXTE D'ELABORATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (PIP) 2023-2025.....	8
II. POINT SUR LES REALISATIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PIP 2023-2025.....	10
2.1. Réalisations du secteur primaire au titre du PIP 2022-2024.....	11
2.1.1. Sous - secteur agriculture.....	11
2.1.2. Sous- secteur élevage.....	12
2.1.3. Sous-secteur environnement.....	13
2.1.4. Sous- secteur pêche.....	13
2.1.5. Sous-secteur hydraulique rurale et agricole.....	14
2.2. Réalisations du secteur secondaire sur la période 2022-2024 :.....	15
2.2.1 Sous-secteur mines.....	15
2.2.2 Sous-Secteur industrie.....	15
2.2.3 Sous-secteur artisanat.....	16
2.2.4 Sous-secteur pétrole et énergie.....	16
2.3. Réalisations du secteur tertiaire sur la période 2022-2024 :.....	17
2.3.1. Sous-secteur commerce.....	17
2.3.2 Sous-secteur tourisme.....	18
2.3.3 Sous-secteur transports routiers.....	18
2.3.4 Sous-secteur transport aérien.....	19
2.3.5 Sous-secteur communication, télécommunications et numérique.....	20
2.4. Réalisations du secteur quartenaire sur la période 2022-2024.....	21
2.4.1. Sous-secteur santé et nutrition.....	21
2.4.2 Sous-secteur éducation.....	22
2.4.3 Sous-secteur emploi.....	24
2.4.4 Sous-secteur urbanisme et habitat.....	26
2.4.5 Sous-secteur hydraulique urbaine et assainissement.....	26
2.4.6 Sous-secteur forces de défense et de sécurité.....	27
III. LES PRIORITES RETENUES POUR LES INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR LA PERIODE 2023-2025.....	28
IV. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS 2023 -2025.	30
4.1. REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR AXE STRATEGIQUE DU PSE.....	32
4.1.1 L'Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance.....	33
4.1.2 L'Axe 2 : « Capital humain, protection sociale et développement durable ».....	33



4.1.3 L'Axe 3 : « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité ».....	34
4.2 : REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR BLOC D'ODD.....	34
4.2.1. Le BLOC 1 « Economie »	35
4.2.2. Le BLOC 2 « Social »	35
4.2.3. Le BLOC 3 « Environnement ».....	35
4.2.4 Le BLOC 4 « Gouvernance »	36
4.3 REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	36
4.3.1. Secteur Primaire	37
4.3.2. Secteur secondaire	43
4.3.3. Secteur tertiaire	46
4.3.4. Secteur quaternaire.....	51
V. LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA PRISE EN CHARGE DES INÉGALITÉS ET DISPARITÉS TERRITORIALES.....	60
VI. FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS.....	63
6.1. ÉTAT DE DISPONIBILITE DES FINANCEMENTS	64
6.2. ORIGINE DU FINANCEMENT.....	64
6.3. LES TYPES DE FINANCEMENTS.....	64
VII. RISQUES ET FACTEURS DE REUSSITE.....	65



Sigles et Abréviations

3FPT : Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique
ADEPME : Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
APD : Aide publique au Développement
ASER : Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale
BAD : Banque africaine de développement
BID : Banque islamique de développement
BM : Banque mondiale
BMN : Bureau de Mise à Niveau
BRT : Bus Rapid Transit
CAF : Centres d'Alphabétisation fonctionnelle
CCAK : Complexe Cheikh Ahmadoul Khadim
CEC : Carte d'Égalité des Chances
CEDAF : Centres Départementaux pour l'Autonomisation des Femmes
CFCE : Contribution forfaitaire à la Charge des Employeurs
CFP : Centre de Formation Professionnelle
CMU : Couverture Maladie universelle
CNEPS : Projet de Modernisation du Centre national d'Éducation populaire et sportive
CNO : Centre national d'Oncologie

DELTA : Programme de Développement économique local et de Transition Agroécologique

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
DPBEP : Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPPD : Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses
EBJAA : Éducation de Base des jeunes Adultes analphabètes
EDS : Enquête démographique et de Santé
EIES : Études d'Impact environnemental et social
ENO : Espaces numériques ouverts
FAO : Fonds alimentaire mondial
FDTT : Fonds de Développement des Transports terrestres
FMI : Fonds Monétaire International
ICS : Industries chimiques du Sénégal
IID : Institut islamique de Dakar
ISEP : Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel
MA : Maîtres d'Apprentissages
MCA : Millennium Challenge Account
MCC : Millenium Challenge Corporation
MIJ : Mortalité infanto-juvénile
NEDEX : Projet de Neutralisation des Explosifs
OVRTIS : Office central pour la Répression du Trafic illicite des Stupéfiants

ODD : Objectifs de Développement durable
OFOR : Office des Forages Ruraux
OIA : Organisations Interprofessionnelles Agricoles
ORSEC : Plan National d'Organisation des Secours
P2RIAS : Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente au Sahel
PAAICE : Projet d'appui à l'accélération industrielle, à la compétitivité et à l'emploi
PAC : Périmètres agricoles communautaires
PACAO : Programme d'Appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest
PACAS : Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Anacarde Sénégalaise
PADAER II : Programme d'Appui au Développement agricole et à l'Entrepreneuriat rural
PAP : Projets annuels de Performances
PAP2A : Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accélééré
PAQUET : Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence
PARSIEC : Programme d'Appui au Renforcement du Système d'Information de l'État civil et à la consolidation du fichier national d'identité biométrique
PASAD : Programme Agricole de Souveraineté Alimentaire et Durable
PCZA : Programme de Connectivité des Zones de Production agricoles
PDCEJ : Projet d'appui au Développement des Compétences et de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans les secteurs porteurs
PDEC : Projet de Développement économique de la Casamance
PDEPS : Projet de Développement durable des Exploitations Pastorales du Sahel au Sénégal
PDGI : Programme Décennal de Lutte contre les Inondations
PDZAM : Programme de Désenclavement des Zones agricoles et minières
PEEJF : Pôle-Emploi et Entrepreneuriat pour les jeunes et les Femmes
PEJA : Projet « Employabilité des jeunes par l'apprentissage non formel »
PETER : Programme Emploi, Transformation économique et Relance
PIB : Produit Intérieur Brut
PIP : Programme d'Investissements publics
PISEA : Projet intégré de Sécurité de l'Eau et d'Assainissement
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PNDIES : Programme de Développement intégré de l'Élevage au Sénégal
PNDSS : Plan national de Développement sanitaire et social
PPP : Partenariat Public-Privé
PRACAS : Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRAS2 : Programme de Reconstruction des Aéroports du Sénégal
PRECOF : Projet de Protection des Écosystèmes Contre les Feux de Brousse
PREFERLO : Projet de Renforcement de la Résilience des Écosystèmes du Ferlo
PRES : Programme de Résilience économique et Sociale
PRITI : Pays à Revenu intermédiaire, tranche inférieure
PRN : Points de Regroupement normalisé

PRODAC : Programme Domaines agricoles communautaires
PROMOGEM : Programme de modernisation des marchés de Syndicat Pikine, Sandaga, Ziguinchor, Diourbel et Kaolack
PROMOVILLES : Programme de Modernisation des Villes
PROVALE-CV : Projet de Valorisation des Eaux Développement Chaines de Valeur
PSD : Programme spécial de Désenclavement
PSE : Plan Sénégal Émergent
PSE-J : Programme Sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
PTN : Parc des Technologies numériques
PUDC : Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PUELEC : Programme d'urgence d'électrification
PUMA : Programme d'Urgence de Modernisation des Axes frontaliers
RAC : Revue Annuelle Conjointe
SAEP : Systèmes d'Adduction à l'Eau Potable
SAR : Sociétés Agricoles Rurales
SDMT : Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
SENELEC : Société Nationale d'Électricité du Sénégal
SRMNIA : Santé reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et de l'Adolescent
SRMT : Stratégie de Recettes à Moyen Terme
TBPS : Taux brut de Préscolarisation
TBS : Taux brut de Scolarisation
TER : Train Express régional
UAM : Université Amadou Mahtar MBOW
UAU : Unités d'Accueil des Urgences
USSEIN : Université du Sine Saloum El hadji Ibrahima Niass
UVS : Université virtuelle du Sénégal

INTRODUCTION

Le **Programme d'Investissements publics** (PIP) qui porte sur les prévisions triennales d'investissements de l'État sur une période de trois ans, est établi tous les ans, sur la base d'une programmation triennale glissante pour refléter les évolutions dans les prévisions.

Les orientations du PIP 2023-2025, le quatrième du genre, découlent des perspectives triennales retenues dans le **Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuel** (DPBEP) 2023-2025. Base de discussion avec l'Assemblée nationale à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (DOB) tenu en juin 2022, le DPBEP est adossé au PAP II, ajusté et accéléré (PAP 2A) du Plan Sénégal Émergent (PSE), élaboré après la survenue de la pandémie de la COVID-19 pour la période 2021-2023 dans le but de s'attaquer résolument à la relance de l'économie nationale tout en consolidant l'action publique dans sa lutte contre les impacts négatifs induits par la crise sanitaire. Ces orientations sont complétées par celles retenues pour le quinquennat 2019-2024.

Le PIP constitue aussi une synthèse des investissements déclinés dans les **Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses** (DPPD) des ministères et institutions publiques, assortis des **Projets annuels de Performances** (PAP), établis à partir des mêmes références et des stratégies sectorielles et annexés au projet de loi de finances de l'année.

Ce 4^{ème} PIP est, comme le précédent, préparé dans un contexte marqué par la persistance de fortes incertitudes liées : (i) aux effets négatifs résultant de la pandémie de la Covid-19 comme le relèvement du niveau d'endettement des États, les dommages sur les finances publiques et sur les progrès acquis les dernières décennies dans l'atteinte des objectifs de développement ; (ii) aux conséquences du conflit russo-ukrainien survenu au moment où, après de lourds efforts financiers, la reprise de l'activité économique amorcée en 2021 dans toutes les régions du monde, devait se poursuivre en 2022.

Les conséquences de ce conflit (instabilité géopolitique, renchérissement important du coût des produits alimentaires de grande consommation et énergétiques, impact sur le pouvoir d'achat des ménages et les finances publiques, etc.) ont aggravé la situation de l'économie mondiale qui devrait connaître un net ralentissement en 2022.

Depuis 2020, un volume de ressources financières sans précédent a été mobilisé, avec l'implication significative des Banques centrales et des grandes institutions financières internationales en termes d'acceptation des assouplissements des règles de gestion des finances publiques et de ressources financières en appoint aux efforts internes des États. Ces importants efforts financiers ont cependant entraîné un creusement de l'endettement des pays ; endettement, également favorisé par les politiques accommodantes et les reports d'échéances qui étaient estimés au plus fort de la pandémie, en 2021, à 12,7 milliards de dollars au titre de l'initiative de suspension du service de la dette G20.

Pourtant, la situation impose que les efforts soient maintenus, y compris dans le cadre multilatéral afin de renforcer la résilience des pays, de promouvoir la création d'emplois, de



lutter contre l'inflation qui prend de l'ampleur et de combattre la perte de pouvoir d'achat des ménages ainsi que l'exacerbation des inégalités sociales et de la pauvreté. Bien que complexes, les arbitrages nécessaires à la réalisation des bons équilibres permettant une allocation optimale des ressources, deviennent incontournables.

Dans un contexte aussi difficile, le Sénégal a, jusqu'ici, obtenu de bons résultats illustrés par des taux de croissance supérieurs aux moyennes mondiale et subsaharienne et espère, avec un taux de croissance projeté à 10,1% en 2023, retrouver rapidement la dynamique de progrès qui était la sienne avant la Covid-19. Cependant, même avec des perspectives à moyen terme considérées comme favorables, le pays se doit de continuer de s'assurer les moyens de faire face à travers :

- une augmentation des recettes fiscales et douanières avec la mise en œuvre de la Stratégie de Recettes à Moyen Terme (SRMT) ;
- l'exploitation du gaz et du pétrole, y compris les externalités positives sur le reste de l'économie ;
- une gestion optimale du niveau d'endettement grâce à la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2023-2025 ;
- une augmentation conséquente de l'investissement privé surtout dans le cadre de Partenariats publics privés (PPP) puisque 39,3% du financement du PAP2A qui s'achève en 2023 sont attendus du secteur privé ;
- la préparation du 3^{ème} Plan d'Actions prioritaires du PSE (PAP/PSE) 2024-2028 qui devrait, après l'évaluation du PAP2A et la récente tenue de la Revue annuelle conjointe (RAC), permettre d'affiner les réponses stratégiques pour les prochaines années.

Le coût global du portefeuille de projets, évalué à 24 489 milliards FCFA, s'est accru de 4 441 milliards FCFA par rapport au précédent PIP. Un montant de 7 010 milliards FCFA devrait être exécuté à fin décembre 2022, soit 28,6%, tandis qu'un montant de 8 716 milliards FCFA, soit 35,6% du total, sera programmé sur la période triennale 2023-2025. Après 2025, il restera à programmer un montant de 8 763 milliards FCFA, auquel s'ajoutera le financement des nouveaux projets et programmes d'investissement qui arriveront à maturité.

Le financement total programmé sur les trois années du présent PIP se chiffre à **8 716, 136 milliards FCFA** dont les 18,2% (1 588,213 milliards FCFA) représentent les crédits de paiement inscrits dans le projet de loi de finances pour l'année 2023. Il est, par rapport au PIP 2022-2024, en hausse de 22,15% qui bénéficiera le plus aux secteurs liés à l'axe 1 du PSE.

Les développements qui suivent visent à : (i) dresser le contexte actuel ; (ii) donner un aperçu, par secteur et sous-secteur, sur les réalisations enregistrées ces dernières années ; (iii) rappeler les priorités retenues pour la période triennale 2023-2025 ; (iv) présenter les caractéristiques du PIP à travers une analyse de la programmation des ressources et de leur provenance. Bien évidemment, compte tenu des incertitudes qui caractérisent encore le comportement imprévisible de l'environnement économique international et intérieur, le point est fait sur les risques et fragilités susceptibles d'entraver l'action publique.





I. CONTEXTE D'ELABORATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (PIP) 2023-2025

Le contexte actuel, national comme international ayant été très largement décrit, notamment, dans le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP 2023-2025), le projet de loi de finances pour l'année 2023 et le Rapport économique et financier qui l'accompagne, une brève présentation de la situation et quelques constats de situation ont été retenus.

La pandémie de la Covid-19 continue, en 2022, de faire peser son impact négatif dans le monde entier car, malgré la levée des dispositifs de lutte dans la quasi-totalité des pays du monde suite au nombre de cas actuellement enregistrés, devenus négligeables, les développements actuels en Chine amènent dans ce pays des restrictions qui ne sont pas sans conséquence sur l'activité économique mondiale. Celle-ci portait les séquelles de 2020 et 2021, certes moins traumatisantes qu'annoncées, mais qui se sont nettement aggravées depuis février 2022 avec la crise russo-ukrainienne. Les fragilités et incertitudes notées auparavant s'en trouvent renforcées et appellent des solutions nouvelles dont une part importante réside dans le multilatéralisme. Or, celui-ci, fragilisé par les intérêts divergents des États, peine à résoudre les tensions géostratégiques ou propose des solutions inopérantes pour le financement du développement en dépit des déclarations fortes sur la dette publique, les échanges et le changement climatique pour une prise en charge correcte par des mesures viables et durables.

Certes, l'Afrique, en particulier, n'a pas connu les désastres sanitaires et économiques qu'on lui prédisait mais les analyses, tout en reconnaissant au continent son potentiel basé sur ses ressources naturelles et humaines, penchent pour une reprise plus lente que dans les autres régions du monde. Les gaps de financement pour l'atteinte des cibles des Objectifs de Développement durable (ODD) qui se sont creusés avec la pandémie qui a annihilé des années de progrès, requièrent des niveaux de financement que la question de la soutenabilité de la dette met hors de portée sans la manifestation de la solidarité internationale. En 2021, les besoins de financement des pays pauvres pour la relance de leurs économies étaient estimés à plus de 250 milliards de dollars. Depuis, la guerre russo-ukrainienne est intervenue et le dollar s'est apprécié.

Comme noté dans le PIP 2022-2024 le défi de la mobilisation des ressources reste énorme si on considère le fardeau de la dette, les combats contre la pauvreté et les inégalités, le développement et la valorisation du capital humain, les effets du changement climatique, les exigences immédiates comme l'emploi des jeunes ou la sauvegarde du pouvoir d'achat des ménages. Tout étant prioritaire, les choix budgétaires deviennent, dès lors, plus complexes et ardu.

Au plan international, considérant les grands défis résultant du conflit russo-ukrainien, l'amplification de la crise du coût de la vie, le ralentissement de l'économie Chinoise, l'endettement ainsi que les effets manifestes, récurrents et généralisés du changement





climatique, les dernières estimations ajustées du Fonds monétaire international (FMI) en octobre 2022 tablent sur un net ralentissement de l'économie mondiale en 2022. Le taux de croissance moyen serait de 3,2% après les 6% de 2021 qui confirmaient une bonne reprise de l'activité économique post COVID-19. Le ralentissement quasi-généralisé devrait se poursuivre en 2023 avec un taux de 2,7% qui pourrait néanmoins se dégrader si les hypothèses pessimistes devaient se réaliser avec la persistance des crises.

Le ralentissement le plus marqué devrait intervenir dans la zone euro, qui continuera d'être ébranlée par la crise énergétique liée à la guerre russo-ukrainienne. Bien que concernés par le ralentissement, à cause surtout de la Russie qui entrerait en récession, l'ensemble des « pays émergents et pays en développement » devrait mieux résister avec des taux de croissance passant de 6,6% en 2021 à 3,7% en 2022 et en 2023.

Seuls les pays en développement à faible revenu devraient, selon ces projections, échapper à cette tendance prédite avec des taux respectifs de 4,1%, 4,8% et 4,9% en 2021, 2022 et 2023. L'Afrique subsaharienne, censée posséder l'un des rythmes de reprise les plus lents selon les premières estimations pour 2021, devrait en fin de compte enregistrer un taux de 4,7% en 2021, de 3,6% en 2022 et 3,7% en 2023.

L'inflation mondiale, plus étendue, devrait culminer à 9,5 % en 2022 avant de redescendre à 4,1 % d'ici à 2024. Elle va aussi concerner d'autres secteurs, au-delà des denrées alimentaires et de l'énergie. L'intensification des pressions sur les prix resterait la menace la plus immédiate qui pèse et continuera de peser sur la prospérité actuelle et future, car elle comprime les revenus réels et fragilise la stabilité macroéconomique.

Le Sénégal, en ce qui le concerne avait pu éviter la récession qui a frappé la plupart des pays en 2020 grâce notamment à une bonne tenue du secteur agricole. Le taux de croissance de 1,3% obtenu cette année-là serait suivi par un taux de 6,1% en 2021 (supérieur au 5% auparavant projeté) qui annonçait une reprise vigoureuse. Pour 2022, le ralentissement généralisé se vérifierait au Sénégal avec un taux de 4,8%. Toutefois, grâce à la production de gaz et de pétrole, notamment, les prévisions actuelles ressortiraient à 10,1% en 2023 tandis que le taux de 2024 serait du même ordre, laissant penser à des perspectives plus favorables.

S'agissant de l'endettement, qui repose sur la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT), il a évolué pour répondre aux besoins de financement liés aux objectifs de développement du pays et, plus récemment, pour permettre de faire face efficacement à la pandémie de la Covid-19 et de garantir les conditions d'une reprise économique durable et soutenue. Il est attendu qu'il soit davantage maîtrisé dans les prochaines années à la faveur d'une part, des performances projetées sur le recouvrement des recettes fiscales (SRMT, plan YAATAL, etc.) combinées à la rationalisation des dépenses publiques et, d'autre part, de l'exploitation des potentialités gazières et pétrolières pour des ressources additionnelles escomptées substantielles.

L'année 2022 a aussi connu des inondations qui, bien que moins étendues et dévastatrices qu'en 2020 et 2021, ont néanmoins nécessité le déclenchement du Plan national





d'Organisation des Secours (ORSEC) et la mobilisation de ressources importantes qui se sont ajoutées à celles, de plus grande ampleur, destinées à l'emploi des jeunes et à la sauvegarde du pouvoir d'achat des ménages, devenus dans la plupart des pays, de grandes priorités.

La situation sécuritaire et géopolitique de la sous-région s'est améliorée par rapport à 2021 mais nécessite toujours une attention particulière. La paix, la sécurité et la stabilité, indispensables au processus de développement économique et social, ont un prix élevé.

Le contexte, c'est également en balance, la prise en compte des atouts dont disposent les pays. A ce titre, le Sénégal devrait encore pouvoir tirer profit du stock d'engagements financiers acquis auprès des Partenaires techniques et financiers (PTF) dans le cadre du PSE. Le Sénégal compte également, plus que par le passé, sur ses ressources financières internes en s'appuyant sur ses propres ressorts, parmi lesquels : (i) la Stratégie des Recettes à Moyen Terme (SRMT) qui vise à consolider la résilience des finances publiques et à favoriser l'augmentation des recettes fiscales; (ii) la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen terme (SDMT) ; (iii) la rationalisation des dépenses d'investissements publics pour plus d'efficacité et d'efficience ; (v) l'exploitation du pétrole et du gaz à partir de 2023 ; (vi) un environnement des affaires plus attractif et propice au développement du secteur privé.

Au titre de ce dernier point, plusieurs réformes ont été menées ou engagées pour créer les conditions favorables aux apports du secteur privé dont l'État attend beaucoup. On peut citer à cet égard l'adoption de la loi n°2021-23 du 2 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public privé (PPP), de même que la prise en compte des PPP dans le code des marchés publics, une innovation majeure.

On pourrait ajouter les efforts consacrés aux secteurs porteurs comme l'agriculture, qui ont permis de bons résultats en 2020 pour tirer la croissance pendant que le monde était confronté à une récession généralisée. Les efforts consentis par l'État avec le financement de la campagne agricole à hauteur de 70 milliards FCFA combinés à la bonne pluviométrie enregistrée cette année augurent des résultats positifs.

Le Rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour l'année 2023, décrit, de façon détaillée, la situation et les perspectives économiques.

II. POINT SUR LES REALISATIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PIP 2022-2024

Malgré la survenue de la Covid-19 et ses effets indésirables qui constituent de véritables freins à la marche vers le progrès, le Sénégal a pu tirer son épingle du jeu grâce au plan de résilience mis en place, mais aussi grâce aux initiatives prises pour soutenir l'économie tout en assurant un niveau d'investissement proche des objectifs retenus dans le cadre du PSE. Même si le démarrage de projets d'envergure, notamment dans le domaine des infrastructures, avait été retardé un moment, une bonne cadence a été maintenue dans les réalisations, sans compter celles obtenues grâce au concours du secteur privé.





Si les réalisations concernent l'ensemble des axes du PSE ainsi que tous les secteurs d'activités et objectifs de développement durable, il est proposé, dans le cadre de cet aperçu, d'insister sur la préservation et la valorisation du capital humain ; l'emploi ; le secteur agricole ; les infrastructures ; les programmes d'envergure qui jouent un rôle important dans la réduction des déséquilibres et inégalités sociaux et territoriaux.

2.1. Réalisations du secteur primaire au titre du PIP 2022-2024

2.1.1. Sous - secteur agriculture

L'agriculture constitue la base de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays, contribuant à la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) national à hauteur de 9,85% et 66,41 % du PIB du secteur primaire en 2021. Le sous-secteur joue un rôle significatif dans la régulation des équilibres macro-économiques et sociaux et mobilise une part importante de la population.

Malgré le niveau encore faible de sa contribution au PIB national sa forte vulnérabilité aux chocs climatiques et la faible résilience des populations rurales face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, ce sous-secteur a un impact certain sur les autres activités économiques. Il est, à la fois pourvoyeur d'emplois, générateur de devises et levier d'industrialisation.

Toutefois, sa contribution à l'émergence économique du Sénégal pourrait être compromise par :

- un déficit structurel en infrastructures économiques ;
- une insuffisance dans l'utilisation en quantité et en qualité des intrants ;
- un faible niveau d'équipement et de financement approprié ;
- un faible niveau de qualification des producteurs et d'organisations des acteurs au niveau des coopératives agricoles et des organisations interprofessionnelles agricoles (OIA) autour des filières ;
- un faible accès des femmes et des jeunes aux facteurs et moyens de production ;
- une dépendance vis-à-vis du climat, face à un gap en aménagements hydro-agricoles.

Afin de permettre au sous-secteur de jouer pleinement son rôle et traduire la volonté politique des autorités, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) est mis en œuvre depuis 2014, avec comme principal objectif, la promotion d'une agriculture compétitive, diversifiée et durable.

Suite à la Pandémie de la Covid-19, le Gouvernement a pris l'option de mettre en œuvre le Programme de Résilience économique et sociale (PRES) et le Plan d'action prioritaire ajusté et accéléré (PAP2A) dont la réponse agricole est le Programme Agricole de Souveraineté Alimentaire et Durable (PASAD).

C'est dans cette dynamique que l'État s'est inscrit, avec l'appui de ses partenaires, en vue de sécuriser les acquis agricoles et de les renforcer pour maintenir l'accélération déjà enclenchée depuis 2014.





A cet effet, pour la campagne agricole 2021-2022, un effort exceptionnel de 60 milliards FCFA a été consenti par l'Etat pour permettre de maintenir et d'augmenter les investissements agricoles dans les produits hautement stratégiques pour la souveraineté alimentaire du Sénégal.

Toutes ces actions combinées, ont permis d'atteindre, au titre de 2021/2022 :

- une production céréalière de 3 480 394 tonnes ;
- une production arachidière de 1 677 804 tonnes ;
- une production horticole de 1 583 661 tonnes ;
- des exportations de produits horticoles de 120 939 tonnes.

2.1.2. Sous- secteur élevage

Le sous-secteur de l'élevage joue un rôle socio-économique très important au Sénégal en tant que source d'aliments, d'emplois et de richesses. Il contribue à hauteur de 3,4% à la croissance du PIB et de 21% à celui du secteur primaire.

La valeur ajoutée du sous-secteur a enregistré une hausse de 2,4%, passant de 469,7 milliards FCFA en 2020 à 481,1 milliards FCFA en 2021, confirmant ainsi la relance des activités, à la suite de la levée des mesures restrictives de lutte contre la Covid-19.

Pour l'année 2022, les principales productions animales affichent des tendances attendues à la hausse. Ainsi, la production de viande et d'abats est attendue à 320 619 tonnes contre 297 521 tonnes en 2021, correspondant à un accroissement de 8%. Quant à la production de lait, les tendances indiquent un volume en hausse de 3% par rapport à 2021, avec une production de 287,9 millions de litres.

Malgré la mise en œuvre de plusieurs actions publiques concourant à l'atteinte de ces objectifs, la contribution du sous-secteur à la sécurité alimentaire, à la satisfaction des besoins nationaux en produits carnés et à la réduction de la facture laitière, reste tributaire des contraintes ci-après :

- les feux de brousse qui consomment une partie non négligeable du stock fourrager sur pied ;
- la réduction des terres de parcours en relation avec l'avancée du front agricole et les aménagements hydro-agricoles avec pour conséquence la recrudescence des conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs ;
- l'insuffisance, l'obsolescence et les pannes récurrentes des infrastructures hydrauliques qui limitent l'abreuvement du cheptel et l'exploitation optimale du disponible fourrager ;
- les maladies animales enzootiques, émergentes et ré-émergentes et métaboliques (chez les laitières à haut rendement) ;
- le vol de bétail qui constitue un véritable frein au développement de l'élevage familial ;
- les contraintes liées à la commercialisation et à la transformation.



2.1.3. Sous-secteur environnement

Dans le but de permettre au sous-secteur de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu et de traduire la volonté politique des autorités, divers projets et programmes sont mis en œuvre afin d'opérationnaliser une économie circulaire et de créer des emplois verts tout en conservant la biodiversité.

La mise en œuvre des projets et programmes inscrits dans le PIP 2022-2024 a permis de mener les actions suivantes au titre de l'année 2022 :

- recouvrement des taux et des taxes relatifs aux installations au titre de 2021 d'une valeur de 800 millions ;
- saisine de 27 tonnes de plastiques brûlés en 2021 dans le cadre de la lutte contre le péril plastique
- plus de 89% de terres reboisées et régénérées ;
- production de 19 987 423 plants
- entretien/Ouverture de pare feux sur 13 300 km ;
- mise en défens d'une superficie de 29 510 ha ;
- l'aménagement de treize (13) périmètres irrigués (bloc maraîcher et pépinière) sur un total de 31 ha avec un système d'adduction d'eau (mini forages, etc.) dont 5 à Matam, 2 à Fatick, 2 à Tambacounda, 2 à Kolda, 2 à Kédougou.
- un recrutement de 10 000 jeunes.

2.1.4. Sous- secteur pêche

De par sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il occupe une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique et social, et contribue à la création de revenus et d'emplois, aux recettes d'exportation, ainsi qu'aux échanges commerciaux.

En effet, la pêche participe à hauteur de 3,2% du PIB national et 12% du PIB du secteur primaire. Grâce aux produits halieutiques, le sous-secteur fait partie des principales activités économiques pourvoyeuses de devises. En 2021, les exportations de produits de la pêche ont représenté 10,4% des recettes totales d'exportation du Sénégal, soit 299,5 milliards FCFA. Au plan social, la pêche joue un rôle important dans l'alimentation et la nutrition des populations. En effet, les produits de la pêche fournissent 70% de leurs apports en protéines d'origine animale et assurent une consommation moyenne per capita de 29 kg/an.

Malgré tout, la pêche a été très impactée par la pandémie de la Covid-19 et reste confrontée à des difficultés liées à la surpêche et à son corollaire la rareté de la ressource et connaît de gros conflits d'intérêts.

Toutefois, en dépit de toutes ces contraintes, le sous-secteur devrait participer à la relance des activités socio-économiques au profit de l'ensemble des acteurs et des industries du secteur grâce notamment au potentiel que recèle l'aquaculture.

La valeur ajoutée du sous-secteur de la pêche a enregistré une diminution de 3%, passant de 139,6 milliards FCFA en 2020 à 135,5 milliards FCFA en 2021. Cette situation s'explique par la



baisse des débarquements aussi bien de la pêche artisanale qu'industrielle. Les débarquements de la pêche artisanale sont passés de 394 888,9 tonnes en 2020 à 348 378,1 tonnes en 2021, soit une baisse de 11,7%. Ils sont évalués à 139,4 milliards FCFA en 2021 contre 152 milliards en 2020. La diminution constatée des débarquements de la pêche artisanale peut être expliquée, entre autres, par les difficultés de renouvellement des licences de pêche dans certains pays limitrophes. Les débarquements de la pêche industrielle s'élèvent à 110 722 tonnes en 2021, soit une réduction de 3 716 tonnes en volume par rapport à 2020.

Quant à la production nationale de l'aquaculture, elle est évaluée à 1 374 tonnes en 2021 contre 1 100 tonnes en 2020, soit une augmentation de 24,9%. Ce bon résultat s'explique par la création de 43 nouvelles fermes, l'acquisition de géniteurs et le renforcement de l'encadrement des infrastructures aquacoles (fermes et fabriques d'aliment de poisson).

Malgré cette augmentation, la tendance reste en deçà de l'objectif de 40 000 tonnes à l'horizon 2023. Toutefois, l'adoption récente du code de l'aquaculture devrait permettre de doter le Sénégal d'un cadre juridique organisant l'activité aquacole, notamment les dispositions relatives à l'autorisation d'exploitation, à l'application des normes zoo-sanitaires, phytosanitaires, environnementales et sociales.

2.1.5. Sous-secteur hydraulique rurale et agricole

Le sous-secteur trouve son importance dans la priorité accordée à l'irrigation surtout dans une agriculture encore à dominante pluviale, ainsi que dans l'hydraulique villageoise qui a enregistré des performances notables ces dernières années.

Les programmes d'envergure et d'équité territoriale comme le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) et les opérations d'investissement de l'Office des Forages Ruraux (OFOR) y ont beaucoup contribué. Ainsi, dans un contexte de mise en œuvre de la réforme de l'hydraulique rurale (avec les délégations de service public de l'eau), l'OFOR a réalisé entre autres 64 nouveaux forages, 50 nouveaux châteaux d'eau, 261352 ml de réseau (cumul) dans les îles de la Basse Casamance et 2 036 branchements sociaux. Globalement les projets et programmes dans ce sous-secteur ont permis de réaliser de nouveaux systèmes d'adduction à l'eau potable (SAEP) et de renforcer le patrimoine d'ouvrages hydrauliques en milieu rural avec 363 nouveaux forages, 3 870 ouvrages de distribution et 251 châteaux d'eau. Il faut également relever les innovations portant sur la réalisation de nombreuses unités de déferrisation.

En matière de planification et suivi des ressources en eau, 89 nouveaux ouvrages se sont ajoutés au « réseau de suivi » qui s'établit à 587 forages, de même 09 nouveaux piézomètres ont été réalisés.



2.2. Réalisations du secteur secondaire sur la période 2022-2024 :

2.2.1 Sous-secteur mines

Le Gouvernement a pris l'option de faire du secteur minier un des leviers pour la transformation structurelle de l'économie et la croissance économique compte tenu de l'importance des ressources minières (phosphate, minerais lourds etc.) du pays.

Au titre des réalisations, les activités extractives vont s'améliorer grâce principalement au renforcement de l'exploitation des mines d'or, avec l'élargissement des périmètres exploités. Le domaine de l'extraction a aussi progressé à la faveur de l'amélioration de la production de zircon et de certaines autres ressources, tels que le sable et le sel. Par ailleurs, le développement de la filière phosphate/fertilisant reste aussi un enjeu majeur des Industries chimiques du Sénégal (ICS) dont la production a été boostée pour répondre au besoin du marché.

Ainsi, on peut citer les productions ci- après :

- 13 tonnes d'or d'une valeur de 397, 02 milliards FCFA ;
- 2 138 434 tonnes de phosphates pour 107,70 milliards FCFA ;
- 60 tonnes de zircon d'une valeur de 48 milliards FCFA ;
- 61 844 tonnes de latérites ;
- 30 774 733 mètres cubes de basalte.

En 2020, le secteur minier a contribué à 3,7% à la richesse nationale, ainsi qu'à la création de 9 409 emplois directs.

En 2021, le montant recouvré au titre des **redevances minières** s'élève à 36, 767 milliards FCFA contre 27, 489 milliards FCFA, en 2020, soit une augmentation de 33,75%.

Les exportations minérales ont atteint la valeur de 112 milliards FCFA en 2020.

2.2.2 Sous-Secteur industrie

Des projets phares du PSE devant structurer l'économie sont mis en œuvre pour faire du développement industriel, une réalité. Parmi ces projets phares, on peut retenir les Plateformes industrielles intégrées et compétitives ainsi que les agropoles intégrées et compétitives.

Au titre des réalisations, ces projets ont permis le début de la construction de la deuxième phase du parc industriel de Diamniadio sur 40 ha dont le financement s'élève à 60 milliards FCFA.

Depuis la première phase de la plateforme industrielle de Diamniadio, **20** industries ont été créées dont **10** dans des branches d'activités diverses. Ces entreprises industrielles emploient

plus de **1 700 personnes** dont **70% femmes**. À terme, la Plateforme industrielle de Diamniadio offrira **30 000 emplois**, dont 20 000 directs et 10 000 indirects.

Au titre du programme d'aménagement et d'équipement d'hôtels d'industrie, sur un objectif de **45 hôtels** à construire dans les départements, les six (6) ont été achevés.

L'Agropole SUD est en cours de réalisation avec le démarrage des travaux d'aménagement du module central d'Adéane, et la réalisation de pistes de production sur **164,5 km**.

2.2.3 Sous-secteur artisanat

Sous-secteur à fort potentiel de création d'emplois, l'artisanat apparaît comme un pilier essentiel de l'axe 1 du PSE, qui vise la création de richesses et la transformation structurelle de l'économie. Cette importance se mesure dans son potentiel de création d'emplois durables, de génération de revenus et de valorisation des ressources locales.

Le caractère transversal de ce sous-secteur en fait un puissant soutien à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche avec notamment la fabrication du matériel agricole avant et post-récolte, son entretien, etc.

Dans ce sous-secteur, la réhabilitation de villages artisanaux et l'aide à la formalisation des artisans ont été des réalisations phares.

Toutefois, le sous-secteur est confronté à des difficultés liées à une organisation très informelle et l'utilisation, d'une main d'œuvre peu qualifiée. Pour inverser cette tendance, améliorer les compétences techniques des artisans, rendre compétitives les entreprises artisanales et promouvoir les produits locaux, les projets suivants ont été retenus :

- le programme de développement de l'artisanat ;
- le projet de formalisation et transformation du secteur informel ;
- le projet de réhabilitation des villages artisanaux ;
- le projet d'équipement des services centraux et déconcentrés.

2.2.4 Sous-secteur pétrole et énergie

Les objectifs du sous-secteur du pétrole et des énergies sont orientés vers les activités liées à :

- l'exploitation du pétrole et du gaz à partir de 2023 ;
- la sécurisation de la production et de l'approvisionnement en hydrocarbures ;
- l'accès à l'électricité avec une qualité et une continuité de service à moindre coût ;
- l'accès durable des populations aux combustibles modernes de cuisson ;
- le renforcement de la gouvernance, du financement, de la régulation et du suivi-évaluation.



En termes de réalisations, des avancées significatives sont notées dans la production, le transport et la distribution d'électricité ainsi que la promotion de l'efficacité électrique avec une production d'électricité qui atteint 1 689 MW permettant de gagner le pari de la disponibilité de l'électricité.

Pour l'amélioration du réseau électrique, l'État a opté pour la mise en œuvre des projets structurants de **réseaux de transport et de distribution** en vue de réaliser « la construction des autoroutes de l'électricité ». C'est dans cette dynamique que plusieurs ouvrages ont été mis en service pour accroître la capacité de transit dans le réseau de transport sur l'étendue du réseau national avec 1 000 km de lignes de transport haute tension déroulées avec un total de 26 postes associés tels que :

- le poste numérique 225 kV de Thiès et la ligne Diass - Thiès – Tobène ;
- les lignes 225kV Kaolack - Soma et Kaolack - Tambacounda dans le cadre du Projet OMVG;
- les lignes Tamba-Kolda -Ziguinchor qui ont permis d'éteindre les centrales secondaires de Tamba et Kolda.

S'agissant de l'électrification rurale, un certain nombre de projets et programmes ont été réalisés ou en cours au niveau de SENELEC, de l'ASER et du PUDC. Ces réalisations ont permis de résorber l'inégalité entre les milieux rural et urbain et d'atteindre un taux d'électrification rurale provisoire de 58,2% en 2021.

2.3. Réalisations du secteur tertiaire sur la période 2022-2024 :

2.3.1. Sous-secteur commerce

L'objectif du sous-secteur est de contribuer au développement de la compétitivité de la Petite et Moyenne Entreprise (PME), en valorisant les potentialités locales en vue de satisfaire convenablement la demande intérieure et tirer profit de l'intégration du Sénégal dans l'économie mondiale. A cet effet, il s'inscrit en droite ligne des orientations du PAP2A où le Gouvernement s'est engagé à « **améliorer la compétitivité des PME et à réduire la taille du secteur informel à travers le renforcement du dispositif d'encadrement, la mutualisation des services d'appui et la mise en œuvre d'une stratégie de développement** ».

Au titre des réalisations, le nombre de PME encadrées par l'ADEPME a connu une hausse de 10,8%, passant de 3 873 en 2020 à 4 291 en 2021, dépassant ainsi la cible fixée à 2 000 PME. Cependant, le volume de financement accordé, a connu une forte baisse de plus de 67%, soit une enveloppe globale de 5,9 milliards FCFA en 2021 contre 18,5 milliards FCFA en 2020.

Quant aux unités informelles, la cible de 1500 unités encadrées vers la formalisation a été réalisée à 76,3% en 2021.





Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des PME, le nombre de PME encadrées par le Bureau de mise à niveau (BMN) a été de 81 en 2021 contre 127 en 2020.

Les exportations de biens sont évaluées à 3 036,2 milliards FCFA en 2021 contre 2 406,58 milliards FCFA en 2020, soit une hausse de 26%. Cette amélioration résulte, principalement, de la hausse des exportations de produits chimiques et miniers, notamment l'acide phosphorique, l'or non monétaire, le zircon et le titane.

Les importations de biens ont augmenté de 5,2%, s'élevant à 4 755,7 milliards FCFA en 2021, contre 4 522,43 milliards FCFA en 2020. Cette hausse est due, notamment, à l'augmentation de la valeur des achats extérieurs de produits pétroliers. Ainsi, le déficit commercial s'est dégradé en 2021, ressortant à 1 719,5 milliards FCFA.

2.3.2 Sous-secteur tourisme

La vision de la politique du tourisme pour l'horizon 2035 déclinée dans le Plan Sénégal émergent (PSE) consiste à faire du Sénégal une destination touristique de référence à travers le développement de zones touristiques intégrées et le micro-tourisme.

Après un repli de près de 20% constaté en 2020, induit par les restrictions de la pandémie, les activités d'hébergement et de restauration ont enregistré une hausse de 3,2% en 2021. En effet, la valeur ajoutée du sous-secteur de l'hébergement et de la restauration est passée de 129,3 milliards FCFA en 2020 à 133,4 milliards FCFA en 2021.

Cette amélioration s'explique par les efforts réalisés par le Gouvernement, en matière de soutien aux activités touristiques, notamment la suspension des taxes, le renforcement du crédit hôtelier et la promotion du tourisme local et par l'effet de reprise après la chute des activités touristiques en 2020.

Au titre des réalisations, six (6) km de plage ont été restaurées à Saly et les conditions nécessaires d'un développement local ont été créées pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et des usagers de la ville de Saint-Louis, à l'atténuation des nuisances et de l'insalubrité, en préservant le rôle économique majeur du secteur de la pêche et en participant à la préservation et la conservation du patrimoine de l'île Saint-Louis.

2.3.3 Sous-secteur transports routiers

Le PSE accorde une place importante au secteur des infrastructures à travers son axe I qui s'inscrit dans une option de développement plus équilibré, de promotion de terroirs et des pôles économiques viables afin de stimuler le potentiel de développement sur l'ensemble du territoire.

Choisi comme moteur de la croissance avec de réels succès, le sous-secteur des transports figure parmi les domaines qui ont le plus bénéficié d'investissements modernes et de grande



envergure à l'image des autoroutes qui, de 32 km en 2012, sont passées à 221 km en 2022, soit environ 189 km supplémentaires.

Ce réseau autoroutier va s'étendre avec le démarrage effectif des travaux de l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack et la préparation des projets autoroutiers Dakar-Saint Louis et le Prolongement de la VDN (autoroute urbaine).

En matière de désenclavement, le linéaire de routes revêtues réalisées est passé de **1 578 km** sur la période 2000-2011 à **2 526 km** sur 2012-2022. Onze (11) ponts réalisés en 2012 contre 20 ponts en 2022 en sus des 18 autoponts dont 13 à Dakar et 5 dans les régions en cours de réalisation en 2021 et 2022 et **5 000 km** de pistes en 2012 contre **7 415 km** en 2022.

Pour l'année 2021, une dizaine de projets ont été achevés pour un linéaire de **594 km** et pour un coût global de **243 milliards FCFA**.

Pour cette année 2022, il est prévu l'achèvement des travaux de la boucle du Boudier du Blouff, de l'île à Morphil, de la route Ndioum-Bakel, de la route Kédougou-Salémata et des ponts de Foundiougne et de Marsassoum.

Dans le domaine de la modernisation du transport, le développement du système de transport de masse est devenu une réalité avec la mise en service du TER qui transporte 60 000 voyageurs par jour, tandis que les travaux du BRT se poursuivent.

Dans le domaine du transport ferroviaire, les négociations de financement de la reconstruction de la Ligne Dakar-Tamba se poursuivent pour faire de cet axe un levier important de redynamisation des échanges entre les pays limitrophes mais aussi d'interconnexion avec les autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

2.3.4 Sous-secteur transport aérien

La vision retenue dans le PSE pour le sous-secteur des transports aériens, s'inscrit dans une option de développement du Hub multi-services qui ambitionne de faire du Sénégal, une plateforme aérienne de référence et un hub de services (médical, tourisme, sièges régionaux d'entreprises et institutions multinationales, éducation-formation).

Pour mettre en œuvre cette vision, l'État s'est fixé comme objectifs de : (i) relancer la croissance du secteur aérien ; (ii) devenir le premier hub aérien de la sous-région et ; (iii) améliorer la gouvernance du secteur.

Cependant, l'atteinte de ces objectifs risque d'être contrariée par les difficultés liées à :

- l'absence de mesures incitatives favorisant les investissements privés nationaux et étrangers ;
- l'insuffisance des ressources financières pour la prise en charge de la météorologie ;
- l'insuffisance du système de gestion de la sécurité pour les aéroports secondaires ;

- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- les difficultés financières d'Air Sénégal SA.

Toutefois, malgré ces difficultés, le transport aérien très affecté par la Covid-19, a enregistré quelques performances. En 2021, le nombre de passagers a augmenté de 67,2% par rapport à 2020, pour se situer à 1 965, 977. En même temps, le volume de fret a également enregistré une hausse de 18,25% en 2021, pour s'établir à 37 044 tonnes.

En termes de mouvements, **23 043** vols ont été enregistrés au départ et à l'arrivée en 2021 contre **16 105** en 2020, soit une augmentation de **6 938** vols par rapport à 2020.

Au titre de la construction des aéroports régionaux, celui de Saint-Louis a été réceptionné tandis que celui de Matam est à 80% de réalisation. Pour Cap- Skiring, le marché des travaux de réhabilitation des bâtiments de l'aéroport, de la piste et du mur de clôture a été lancé tandis que les études d'impact environnemental et social (EIES) et les études de faisabilité ont été lancées pour la construction de l'héliport de Toubacouta.

2.3.5 Sous-secteur communication, télécommunications et numérique

Pour accélérer la mise en œuvre du PSE, le numérique est considéré comme levier essentiel au niveau de l'axe 1 « **transformation structurelle de l'économie et croissance** ». C'est dans ce cadre que la Stratégie Sénégal numérique SN2025 a retenu la vision suivante : « **le numérique pour tous et pour tous les usages, en 2025 au Sénégal, avec un secteur privé dynamique et innovant dans un écosystème performant** ».

Cette stratégie s'oriente vers la modernisation de l'économie et l'amélioration de la compétitivité, en vue de contribuer au développement économique et social du pays et booster la croissance économique à travers l'axe 4 « la diffusion du numérique dans les secteurs d'activités économiques ». ODD 9 « Bâtir et promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourage l'innovation ».

Son caractère transversal permettra de booster des secteurs tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, le commerce, les services financiers, la culture, la justice, la fonction publique, etc.

Les réalisations phares ont porté sur :

- la construction du Datacenter de Diamniadio et celui de Dakar ;
- la construction en cours du centre de formation piloté par le Parc des Technologies numériques (PTN) ;
- l'installation du guichet unique espace service Sénégal dans les 14 régions du territoire national ;



- la disponibilité de l'Internet (4G+) et plus de 13 000 km de fibres optiques qui ont permis la continuité des activités telles que le commerce, l'éducation, la santé, l'agriculture, le transport du courrier, les transactions électroniques, etc. ;
- le développement des usages et services numériques pour l'autonomisation des femmes et des personnes vivant avec un handicap avec respectivement le projet entrepreneuriat numérique féminin et le projet Handicap TIC ;
- la digitalisation de l'administration sénégalaise avec la création de la SENUM SA.

2.4. Réalisations du secteur quartenaire sur la période 2022-2024

2.4.1. Sous-secteur santé et nutrition

Ces dernières années, la pandémie de la Covid-19, outre ses effets négatifs dans tous les secteurs d'activité et leur coût exorbitant, a été aussi un révélateur des retards d'investissements dans le système de santé. Aussi, depuis 2020, des actions ont-elles été réalisées allant notamment dans le sens d'une mise aux normes de l'ensemble des structures de santé de base, de référence et de protection sociale et de réduction des gaps en ressources humaines.

Pourraient être retenues, entre autres actions réalisées en 2022 :

- la construction du centre de santé de Sakkal et l'achèvement de celui de Cas-Cas ;
- la mise en service des centres de dialyse de Ndioum, Kaffrine, Kolda et Sédhiou ;
- l'extension du Centre de santé Gaspard Camara et de la maternité du Centre de santé de SICAP MBAO ;
- l'acquisition d'appareils de radio télécommandée, de radiographie numérique, d'échographie Doppler et de radiographie numérique ;
- l'accompagnement pour le relèvement des plateaux techniques des maternités unités néonatales dans le cadre du projet « Initiative pour la Santé des Mères, de l'Enfant et de l'Adolescent (ISMEA) ».

Les efforts se poursuivent avec les infrastructures hospitalières avec notamment le programme de modernisation, de reconstruction et de réhabilitation des hôpitaux, qui a permis des réalisations à Touba, Kaffrine, Kédougou et Sédhiou. Par ailleurs, la première pierre de l'hôpital d'oncologie de Diamniadio, destiné uniquement au traitement du cancer, vient d'être posée tandis que les travaux de construction de la polyclinique de l'hôpital principal de Dakar, sont en cours.

S'agissant des indicateurs, d'après les résultats de l'Enquête démographique et de santé de 2019 (EDS 2019), la situation a évolué positivement. En effet, entre 2015 et 2021, la proportion d'accouchement assisté par du personnel qualifié est passée de 53% à 97%, tandis que la mortalité maternelle a fortement régressé passant de 315 à 236 décès sur 100 000 naissances vivantes.

Concernant la survie de l'enfant, le taux de mortalité infanto-juvénile (MIJ) s'est nettement amélioré, passant de 59‰ en 2015 à 37‰ en 2021. Cependant des efforts restent toujours à faire car 17,9% des enfants de 0 à 59 mois souffrent toujours de retard de croissance.



2.4.2 Sous-secteur éducation

Dans le domaine **de l'éducation et de la formation**, des résultats satisfaisants ont été notés. En effet, le Gouvernement veille à ce que l'articulation entre le PSE et le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET 2018-2030) soit en parfaite synergie avec les cibles de l'ODD 4, relatives à l'éducation et à la formation.

Au niveau de **l'éducation nationale**, l'élargissement de la carte scolaire ainsi que la généralisation des cantines scolaires, la formation à distance des personnels enseignants, le remplacement des abris provisoires, la résorption du déficit de tables banc et le suivi-encadrement des enseignements sont poursuivis.

C'est ainsi que l'accès a été renforcé avec la construction de mille six cents (1 600) salles de classe, déjà livrées, sept (07) écoles élémentaires, neuf (09) collèges et deux (02) lycées au titre de l'année 2021. Également, quatre-vingt-treize (93) autres infrastructures scolaires sont en cours de réalisation dont quarante-huit (48) écoles élémentaires, vingt-cinq (25) collèges et vingt (20) lycées en plus des 1 500 salles de classe.

Le sous-secteur de l'éducation nationale, a été aussi marqué par la poursuite de la lutte contre la Covid-19, à travers l'appui en vivres aux 1 043 daaras intéressés, et à 117 848 talibés des quatorze (14) régions afin de leur permettre de mieux vivre le confinement imposé par la pandémie pour un montant de 661 657 238 FCFA.

Au préscolaire, le Taux brut de Préscolarisation (TBPS) a légèrement augmenté passant de 17,3% en 2020 à 17,7% en 2021. Toutefois, ce ratio reste faible et tourne depuis des années entre 16 et 17%. Des efforts supplémentaires seront faits pour accroître les capacités d'accueil et répondre à la forte demande de préscolarisation des enfants de la tranche d'âge de 3-5 ans.

Au primaire, le taux brut de scolarisation (TBS) a légèrement diminué passant de 85,9% en 2020 à 84% en 2021 et reste en régression par rapport à la cible (92,6%). Cette baisse est aussi observée chez les filles (91,2% en 2021 contre 93% en 2020 pour une population scolarisable de 1 322 517) comme chez les garçons (77,1% en 2021 contre 79,2% en 2020 pour une population de 1 379 681).

Par contre le taux d'achèvement s'est amélioré, passant de 62,1% en 2020 à 65% en 2021 soit une hausse de 2,9 points de pourcentage dû aux flux d'élèves promus en classe de CM2 entre 2020 et 2021.

Dans le moyen, le taux d'achèvement a enregistré une hausse passant de 36,6% en 2020 à 41,8% en 2021. Le taux d'achèvement des filles est toujours supérieur à celui des garçons avec 46,5%.

Au niveau du secondaire, le taux d'achèvement a légèrement augmenté passant de 27,4% en 2020 à 28,2% en 2021. La cartographie des vulnérabilités des élèves devrait aider à améliorer sensiblement ce taux.



Dans le cadre de **l'éducation de base des jeunes et des adultes**, des efforts importants ont été faits surtout pour le développement de l'alphabétisation. L'effectif total recensé dans les Centres d'Alphabétisation fonctionnelle (CAF) est passé à 19 979 apprenants en 2021 contre 18 230 apprenants en 2020, soit un gap de 71 634 par rapport à la cible (91 613 apprenants).

Aussi, l'amélioration de la qualité des apprentissages pour la maîtrise des compétences de base et le renforcement de l'accès aux offres du programme « Éducation de base des jeunes et adultes analphabètes (EBJAA) devraient être élargis au niveau des Écoles communautaires de Base (ECB), des Daaras modernes et de l'Institut islamique de Dakar (IID).

Concernant **le volet enseignement arabe**, il a connu un développement notable ces dernières années avec plusieurs apprenants, formés et titulaires de diplômes d'enseignement moyen et supérieur, dont l'insertion socio-économique doit demeurer une préoccupation permanente du Gouvernement.

Au niveau de **l'enseignement supérieur**, un ensemble d'actions a été mis en œuvre et concerne :

- l'achèvement des travaux de l'Université Amadou Mahtar MBOW (UAM) ;
- la mobilisation de **52 milliards FCFA** pour le renforcement, le renouvellement et la modernisation des équipements scientifiques de toutes les universités ;
- l'accroissement de la capacité d'accueil dans les campus socio-pédagogiques par la construction de résidences et d'amphithéâtres dans différentes universités (Cheikh Anta Diop de Dakar, Assane Seck de Ziguinchor et Iba Der Thiam de Thiès) ;
- le déploiement de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) avec la construction de son siège et de nouveaux espaces numériques ouverts (ENO) de même que le projet « un étudiant, un ordinateur » ;
- le renforcement du Programme Sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes (PSE-J) et les incubateurs dans les universités pour améliorer l'employabilité des étudiants avec la création de 3 500 emplois et la formation et l'encadrement de 5000 jeunes.

Relativement à **la formation professionnelle et technique**, la Contribution forfaitaire à la Charge des Employeurs (CFCE) a permis le financement de la formation de 54 242 bénéficiaires à travers le Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique (3FPT). Dans le Programme d'Urgence pour l'Emploi et l'Insertion des Jeunes et Femmes (XEYU NDAW ÑI), le 3FPT a également financé entre 2021 et 2022, la formation professionnelle de 27 422 jeunes pour un montant de 4 010 155 211 FCFA.

En outre, le Ministère, à travers l'Office nationale pour la Formation Professionnelle (ONFP), a formé 5 377 travailleurs et demandeurs d'emploi pour un coût global de 1 692 842 097 FCFA et pris en charge 274 étudiants pour un coût global de 194 337 000 F CFA.





Le Programme de Formation École-Entreprise (PF2E), présent dans huit (8) régions, a enrôlé en 2021, 3 265 jeunes à travers 434 entreprises formatrices. De plus, en appui à la politique nationale sectorielle, le programme SEN032, dans le cadre de ses activités d'élargissement, a mis en place neuf (9) unités mobiles de formation en industries, agroalimentaires et numériques et contribué à l'équipement de sept (7) laboratoires numériques dans les établissements de formation. Dans le cadre de ses activités, le Projet d'appui au Développement des Compétences et de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PDCEJ) a formé 1 055 jeunes dont 508 femmes (soit 48%) dans les métiers de l'agroalimentaire, du solaire et des hydrocarbures et procédé au financement de 22 projets de jeunes, femmes et PME pour un montant global de 167 325 778 FCFA.

Dans le domaine de **l'apprentissage**, la mise en œuvre de projets a permis de réaliser la formation de 2 941 apprentis en entrepreneuriat et en compétences de vie, 2 631 maîtres d'apprentissages (MA) en entrepreneuriat et en compétence de vie dont 28% de femmes, et 1065 maîtres d'apprentissages (MA). Concernant la formation pédagogique en approche par les compétences (APC) dans le cadre du projet « Employabilité des jeunes par l'apprentissage non formel » (PEJA) en cours de mise en œuvre pour un coût global de 30 milliards FCFA, il a comme objectif l'enrôlement de 32 000 jeunes dans le dispositif de formation par apprentissage et le renforcement technique et technologique de 8 000 ateliers.

2.4.3 Sous-secteur emploi

En adressant les questions d'apprentissage, de formation professionnelle, d'auto-emploi et l'entrepreneuriat au niveau des différents secteurs, le Gouvernement a mis en place des interventions cohérentes dans le secteur de la gouvernance de l'emploi des jeunes à travers quatre (4) objectifs stratégiques. Il s'agit de :

- promouvoir l'emploi productif librement choisi et le travail décent ;
- développer l'offre de formation professionnelle et technique de qualité, équitablement accessible à tous et répondant aux besoins du marché de l'emploi ;
- promouvoir l'employabilité des jeunes par la formation et par l'apprentissage ;
- améliorer la gouvernance du secteur.

Le programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes baptisé « **XËYU NDAW ÑI** » d'un montant de 450 milliards FCFA validé le 22 avril 2021 se déploie de façon convenable sur l'ensemble du territoire avec comme objectifs majeurs d'une part, d'impulser une nouvelle génération de jeunes qualifiés, productifs et entrepreneurs avec des emplois décents à l'horizon 2023 et, d'autre part, de créer des emplois et/ou d'améliorer les conditions de création d'emplois, à court et moyen termes, avec une structuration autour des cinq (5) piliers suivants: (i) recrutement spécial, (ii) projets publics d'intérêt communautaire, (iii) projets d'investissement public à haute intensité de main-d'œuvre (PIP/HIMO), (iv) mesures de soutien à l'initiative privée et (v) réformes.



L'évaluation à mi-parcours de ce grand programme « XËYU NDAW ÑI » à haute portée sociale a montré les bons résultats obtenus dans toutes ses composantes à travers un vaste recrutement dont les résultats se résument dans le tableau 1.

INTITULES	EMPLOIS PREVUS 2021-2022	EMPLOIS CREEES
Éducation	5 000	4 628
Cadre de vie	2 000	1 664
Nettoisement	12 000	8721
Environnement	10 000	9 140
Animation socio-éducatif	500	349
PROMOVILLE	2 000	523
AGETIP	2 000	2 899
FERA	15 000	15 673
Santé	400	364
Sécurité	6 000	6 000
Service civique	1 000	698
Tourisme	200	162
Emplois aidés (Convention État employeurs)	20 000	18 403
Sport	300	263
Total	76 400	69 487

Tableau 1: Résumé des résultats du recrutement du programme « XËYU NDAW ÑI »

Il est important de signaler que ces résultats probants en termes de recrutement ont été boostés par la mise en œuvre du concept de « 72h du Pôle Emploi » de Pikine, de Keur Massar, de Dakar et de Guédiawaye. En effet, les activités de 72 heures combinées aux résultats des actions continues des services ont permis de noter une réelle évolution permettant d'atteindre 69 487 jeunes ciblés répartis entre les secteurs dans le cadre du recrutement spécial, des emplois aidés (avec la convention État Employeurs privés qui a permis l'insertion de 14 150 et une création de 4 253 emplois communautaires) et des projets publics d'intérêt communautaires au titre desquels 1 156 femmes ont été formées sur l'ensemble du territoire en saponification et javellisation, technique de transformation des produits locaux ,esprit entrepreneuriale et technique de vente, etc.

En outre, avec la faible territorialisation des politiques publiques d'emploi, la faible synergie des acteurs et par souci d'équité territoriale, il a été instauré par décret du 25 Mai 2021 de mettre en place un guichet unique dénommé Pôle-Emploi et Entrepreneuriat pour les jeunes et les Femmes (PEEJF) dans chacun des départements.

2.4.4 Sous-secteur urbanisme et habitat

Les principales réalisations du secteur au cours de la gestion 2022 sont :

- équipement de 46 services déconcentrés dont 14 divisions régionales et 32 services départementaux en matériel et mobilier de bureau, en matériel informatique et matériel et outillages techniques ;
- réhabilitation des locaux abritant la division régionale de Thiès, le service départemental de Mbour ;
- réalisation des travaux de la phase 1B du projet de reconstruction de la cité Baraka à Liberté 6 pour le relogement de 80 ménages ;
- travaux de construction du Daara de keur Thierno Djiby à Bambilor, de la morgue et d'un bloc de toilettes à Bel Air Kapa yarakh ;
- poursuite de la mise en œuvre du projet 100 000 logements ;
- organisation de 57 opérations de désencombrement à Dakar et dans les régions avec 979 véhicules et 165 motos mis en fourrière et 84 charrettes enlevées ;
- mise en œuvre d'une unité de retraitement des déchets plastiques d'une valeur de 80 millions à Touba ;
- mise en place de 225 points de regroupement normalisé (PRN) pour la collecte.

2.4.5 Sous-secteur hydraulique urbaine et assainissement

Au cours de ces dernières années, le sous-secteur a enregistré des performances notables en milieu urbain/péri-urbain comme en zone rurale. Ainsi, en attendant la mise en service de la station de pompage en ligne de Mékhé, la nouvelle usine KMS 3 a déjà atteint la production de 130 000 m³/j sur la capacité de 200 000 m³/j ciblée. Pour le projet de réalisation d'une unité de dessalement de l'eau de mer aux Mamelles, les travaux de la nouvelle conduite principale de distribution sont réalisés à 99% et la construction de l'unité d'un coût de 81,536 milliards FCFA va bientôt démarrer avec les entreprises Eiffage/Toyota/Wabag. Pour faire de l'accès universel à l'eau une réalité, une politique de subvention des branchements domiciliaires en milieu urbain et rural a été mise au profit de ménages vulnérables. De 2012 à maintenant, l'Etat du Sénégal a réalisé gratuitement 133 956 raccordements au réseau d'eau grâce à sa politique de branchements sociaux qui a permis à près de 1,4 million de personnes d'accéder à l'eau courante.

Pour l'assainissement, 3 879 nouveaux branchements des ménages au réseau d'égout ont été enregistrés en 2022 et 100 km de réseaux d'eaux pluviales curés dans le cadre des opérations de pré-hivernage.

Toutefois, l'un des principaux défis reste la couverture du besoin croissant de financement des investissements notamment dans la gestion des inondations, le renforcement de la production journalière d'eau pour le périmètre affermé et l'assainissement urbain et rural. A la suite de l'organisation avec succès et des recommandations du 9^{ème} Forum Mondial de l'Eau en mars 2022 à Dakar, l'État compte à travers différents mécanismes de financement, dont les PPP,

appuyer davantage la réalisation d'infrastructures dans ce sous-secteur, en vue d'accélérer le mouvement vers l'atteinte de l'ODD 6.

2.4.6 Sous-secteur forces de défense et de sécurité

Le Gouvernement, à travers ses missions régaliennes en matière de sécurité, met en œuvre des politiques et programmes sécuritaires adaptés, qui ont permis d'enregistrer les réalisations ci-après en 2022 :

- dans le cadre du maillage du territoire, l'achèvement de six (6) nouveaux cantonnements militaires et les constructions de nouveaux commissariats aux parcelles assainies unité 15, Golf Sud, Diamaguene, Sicap Mbao, Yembeul Comico, Rufisque Est et Zac Mbao ;
- au niveau de la gendarmerie nationale, les constructions de 4 brigades de proximité (Nganda, Mako, Darou Marnane, Fandène), 2 brigades routières (Ngaye Mekhé, Saraya), 5 escadrons de surveillance et d'intervention (Keur Massar, Kaolack, Kédougou, Bignona et Sédhiou), 5 postes de commandement compagnie (Saraya, Ziguinchor, Bignona, Sédhiou, Keur Massar), 7 brigades territoriales (Tanaff, Ngaye Mekhé, Khossanto, Fongolembie, Lagbar, Saraya, Dianke Makha), 2 brigades de recherche (Tambacounda, Keur Massar) et une section de recherche à Kédougou ;
- les opérations de maintien de la paix avec le déploiement de trois (3) unités de 140 éléments au Mali, en Centrafrique et en République du Congo ;
- l'élaboration des contrats locaux de sécurité et la mise en place du comité départemental de prévention et de lutte contre la délinquance en rapport avec les autorités administratives dans 15 communes (Medina Gounass, Wakhinane Nimzatt, Mbao, Guinaw rail Sud, Grand Yoff, Khombole, Saly Portudal, Fatick, Diaobé, Kédougou Dahra et Linguère) ;
- la réduction de la criminalité et le démantèlement de réseaux de drogue et de trafics illicites ;
- les opérations d'assistance dans les situations d'urgence (inondations, incendies) ;
- la participation au développement (constructions et réhabilitation des routes) ;
- la poursuite de l'appui à la Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol dans l'élargissement de son dispositif sur le territoire national avec l'érection de brigades zonales de surveillance à Ziguinchor, Rufisque (dans le pôle urbain de Diamniadio) ainsi que la délocalisation de son siège dans le lotissement de l'aéroport militaire Léopold Sédar Senghor.

III. LES PRIORITES RETENUES POUR LES INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR LA PERIODE 2023-2025

Malgré le ralentissement notable de l'activité économique intervenu depuis 2020 et celui attendu pour 2022, le Sénégal présente, au plan économique et sanitaire, l'un des meilleurs bilans enregistrés et des perspectives à moyen terme parmi les plus favorables, comparé à la situation de la région subsaharienne et même des autres zones géographiques, donnant ainsi un crédit aux choix retenus, basés sur le PSE et ses plans d'action depuis leur instauration.

Au plan économique, le Sénégal qui fait partie des rares pays ayant échappé à la grande récession de 2020 (1,3% de croissance, là où la moyenne mondiale et celle des autres régions du monde s'établissaient entre -0,8% et -7%), devrait connaître des taux de croissance avoisinant ou dépassant ceux des pays crédités d'une reprise plus solide. Les perspectives de croissance, avec une prévision de 10,1% en 2023 à la faveur de l'exploitation du gaz et du pétrole, s'annoncent aussi des plus intéressantes dans le monde.

Toutefois, à l'instar du reste du monde, le Sénégal subit les conséquences du conflit russo-ukrainien avec notamment la forte hausse des prix des produits pétroliers et gaziers et des denrées alimentaires, la dégradation du pouvoir d'achat, particulièrement celui des couches les moins aisées, sans compter l'instabilité géopolitique engendrée, cumulée à celle existante dans la sous-région. Également, comme partout ailleurs, les budgets des Etats ont été très sollicités dans la gestion d'urgences onéreuses qui ne devait pas, pour autant, empêcher la poursuite des investissements publics donnés comme essentiels pour faciliter la reprise de l'activité économique.

Les orientations et priorités déclinées dans le PSE qui ont été adaptées dès la survenue de la pandémie liée à la Covid-19 à travers le PAP2A ont été pour beaucoup dans les résultats appréciables du Sénégal, malgré les entraves. La pertinence et la justesse des options, que traduisent les résultats, impliquent une continuité dans les priorités. Les enjeux portent surtout sur une conduite toujours plus efficace des interventions et une bonne gestion de l'endettement du pays afin que les assouplissements de la politique budgétaire et les importantes contributions financières n'assombrissent pas les perspectives à plus long terme.

Ainsi, comme les précédents PIP, celui-ci visera à retrouver la dynamique qui a été à la base des résultats significatifs obtenus avec le PAP 1 (2014-2018), pour de grandes performances à la hauteur des ambitions, pour un développement économique et social inclusif.

Pour ce faire, les secteurs prioritaires vecteurs d'une croissance durable, identifiés dans le PAP2, se voient confirmés de même que l'emploi, singulièrement celui des jeunes, élevé en une priorité spécifique. A ce titre, un accent particulier sera mis sur l'éducation et la formation professionnelle, axes de progrès pour promouvoir davantage l'employabilité des jeunes. Par ailleurs, la réduction des inégalités sociales et territoriales, à laquelle devront contribuer les grands programmes et la territorialisation des politiques publiques, continuera d'être une priorité.

Les sous-secteurs prioritaires demeurent :

- l'agriculture-horticulture-agro-industrie, la pêche et l'élevage afin d'appuyer davantage, conformément aux décisions issues du Conseil des Ministres du 30 septembre 2020, le nouvel élan de ces segments du secteur primaire, grands contributeurs aux résultats positifs obtenus ;
- les infrastructures-construction ;
- l'énergie-pétrole-gaz-mines ;
- l'économie sociale et solidaire ;
- l'économie numérique inclusive et le renforcement des processus de digitalisation des activités et des procédures ;
- l'industrialisation, clé de la transformation structurelle, économique et sociale portée par le PSE.

Ces priorités sont aussi déclinées en cinq (5) initiatives majeures pour le quinquennat présidentiel 2019 – 2024 : **le PSE Jeunesse** ; **le PSE Economie sociale et solidaire** pour compléter les services financiers offerts par la Délégation générale à l'Entreprenariat rapide (DER), le Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) et les différents fonds de la microfinance, par un nouveau package de services non-financiers incluant la formation et l'encadrement des bénéficiaires ; **le PSE Société numérique inclusive** ; **le PSE Vert** ou *reforestation durable du territoire national* et **le PSE Cap sur l'industrialisation**.

Elles sont également prises en charge par les importants programmes structurants et à ses résultats que sont le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (**PUDC**), le Programme de Modernisation des Villes (**PROMOVILLES**) et le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes frontaliers (**PUMA**), auxquels s'ajoute le programme « **zéro bidonville** » avec sa sous-composante « construction de 100.000 logements sociaux », convenables et accessibles qui concerne toutes les communes du pays. Ces programmes, encore renforcés, jouent un rôle déterminant dans la correction des déséquilibres sociaux et territoriaux.

La réussite des interventions dépendra toujours, en grande partie, des réformes devant accompagner la dynamique de changement en cours. Il en est ainsi des réformes budgétaires et financières portées par la LOLF et dont le processus de mise en œuvre est aujourd'hui bien internalisé, la modernisation de la gestion des ressources humaines et la simplification des procédures et des formalités administratives. La poursuite des réformes tendant à rendre plus favorable l'environnement des affaires pour, entre autres objectifs, accroître la contribution du secteur privé, fera l'objet d'un suivi après les avancées de 2021.

Les allocations de ressources, assises sur les priorités, sont présentées dans les parties qui suivent et qui portent sur la répartition des financements par axe stratégique du PSE, secteur, ODD.

IV. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS 2023 -2025.

La situation économique et sociale actuelle requiert la poursuite des efforts entrepris depuis l'apparition de la COVID-19 dans le domaine des investissements, notamment publics. Le contexte est toutefois plus chargé en défis sociaux à relever immédiatement (hausse des prix, effondrement du pouvoir d'achat des ménages, inégalités etc...) alors qu'ils sont complexes, parfois liés les uns aux autres et nécessitent beaucoup de ressources. Dans le cas du Sénégal, les engagements, à impact financier élevé, signés avec les syndicats sont également à considérer ainsi que les inondations, récurrentes ces dernières années.

Dans le même temps, les pays doivent assurer les conditions d'une relance durable et prendre la pleine mesure du piège de la dette, pendant que les égoïsmes empêchent actuellement de véritables avancées sur cette question et augmentent les écarts, déjà grands, qui séparent les pays nantis des pays pauvres dans l'accès au financement.

Le Sénégal a pu, depuis le début de la pandémie, capitaliser des réussites qui résultent en partie du bon ciblage des priorités, facilité par les orientations du PSE qui misent non seulement sur une solide croissance de l'activité économique à partir d'un cadre macroéconomique favorable mais aussi sur la promotion du capital humain et une résorption des inégalités. Et dans le même sillage, il s'agit de garder une certaine continuité dans les priorités et la programmation des investissements en apportant néanmoins les adaptations que la conjoncture impose et qui amène à privilégier quelques secteurs ou actions.

Cette programmation triennale, visera donc à conforter les acquis des dernières années en valorisant davantage la capacité de mobilisation des ressources, surtout internes, mais également en prenant en compte l'exploitation des ressources pétrolières et gazières dès 2023 mais dont les effets se feront mieux sentir à partir de 2024. La programmation des ressources extérieures continue d'être basée sur des financements déjà acquis pour l'essentiel ou en négociation avancée pour une faible part. Par ailleurs, dans l'esprit de la LOLF, les prévisions sont libellées en crédits de paiements qui sont adossés à des engagements juridiques dans leur quasi-totalité. Cet état de fait se justifie par l'importance des engagements pris par nos partenaires lors de la deuxième rencontre du Groupe de Paris sur le financement du PAP 2 (2019-2023) en décembre 2018 ; engagements bien supérieurs aux attentes d'alors et qui se sont traduits, pour la plupart, par des accords ou conventions de financement. Cela signifie que le Sénégal n'a pas un problème de financement de son programme de développement, ce qui tient à sa crédibilité.

La question du financement extérieur, dans le contexte mondial actuel, renvoie à la problématique de la dette souveraine. Seulement, le financement du programme d'investissements ne devrait pas avoir, actuellement, trop impact sur l'endettement du Sénégal.

A cet effet, il faut préciser que :

- l'essentiel du financement acquis pour les programmes du PAP2 et du PIP est déjà pris en compte dans la dette du pays ;
- ce financement (dont la mobilisation se poursuivra, au terme du PAP2A en 2023, dans le cadre du PAP 3 qui entrera en préparation dès le début de l'année prochaine) est constitué en majorité d'aide publique au développement (APD) qui comprend des dons et des crédits à des conditions favorables en termes de taux d'intérêt, de différé et de durée d'amortissement ;
- le choix de réduire le volume de financement des investissements en 2023, avant de les relancer en 2024 avec l'espoir que le taux de croissance de 10,1% projeté en 2023 annonce une reprise dynamique de l'activité économique ;
- l'option affirmée en 2021, dans le cadre du PAP2A, de s'appuyer plus sur le secteur privé, attendu pour une contribution au financement à hauteur de 40% à travers des PPP, notamment des BOT, afin de maintenir les ambitions en matière d'investissement sans creuser l'endettement et de consacrer davantage de ressources budgétaires à la prise en charge des aspects sociaux et autres urgences.

Le Sénégal continue de disposer d'un important portefeuille de projets et programmes actifs, évalué présentement à 24 489 milliards FCFA, en augmentation de 4 441 milliards de FCFA (22,15%) par rapport au précédent PIP qui avait enregistré une baisse. Cette importante évolution qui peut paraître paradoxal dans le contexte actuel et la baisse du volume de financement en 2023 qui coïncide avec la fin du PAP2, se justifie par l'apport du secteur privé évoqué ci-dessus mais aussi par l'augmentation des recettes fiscales et en raison du début de la capitalisation des ressources gazières et pétrolières à partir du dernier trimestre de 2023.

Du coût global du portefeuille de projets de 24 489 milliards FCFA, un montant de 7 010 milliards FCFA a déjà été ou sera exécuté en fin décembre 2022, soit 28,6% du total, et un montant de 8 716 milliards FCFA, soit 35,6% objet de la programmation 2023-2025. Du coût global actuel, il subsistera ainsi un reste à programmer après 2025 de 8 763 milliards FCFA, montant auquel s'ajoutera le coût des programmes qui arriveront à maturité pour être pris en compte dans la programmation à partir de 2013

La répartition de la programmation totale se présente comme suit :

- 2023 : **1 588,213 milliards FCFA**, soit 18,22% ;
- 2024 : **3 679,826 milliards FCFA**, soit 42,22% ;
- 2025 : **3 448,097 milliards FCFA**, soit 39,56%.

Le financement total programmé sur les trois années du présent PIP est évalué à 8 716, 136 milliards FCFA, dont, pour la première année (2023), un montant de 1 588,213 milliards FCFA, correspondant à l'enveloppe retenue pour les investissements dans le projet de loi de finances pour 2022. Les prévisions pour la deuxième année portent sur un montant de 3 679,826 milliards FCFA et celles de 2025 sur un montant de 3 448,097 milliards FCFA.

Le PIP 2023-2025 privilégie naturellement les domaines en rapport avec les activités économiques, dans la logique des objectifs visés par le PSE et qui ont valu au Sénégal les résultats obtenus dans le contexte difficile prévalant depuis 2020. Ainsi, l’Axe 1 du PSE retrouve un niveau élevé du même ordre que ceux du PAP2A et du PAP1, afin de garantir les conditions d’une rapide reprise. Cela s’explique aussi par le fait qu’il reste le principal réceptacle des interventions du secteur privé. Ce niveau d’allocation n’est pas au détriment des secteurs dits sociaux qui viennent de bénéficier de plusieurs grandes réalisations (hôpitaux, universités par exemple) et qui font l’objet d’une attention spécifique dans le budget général.

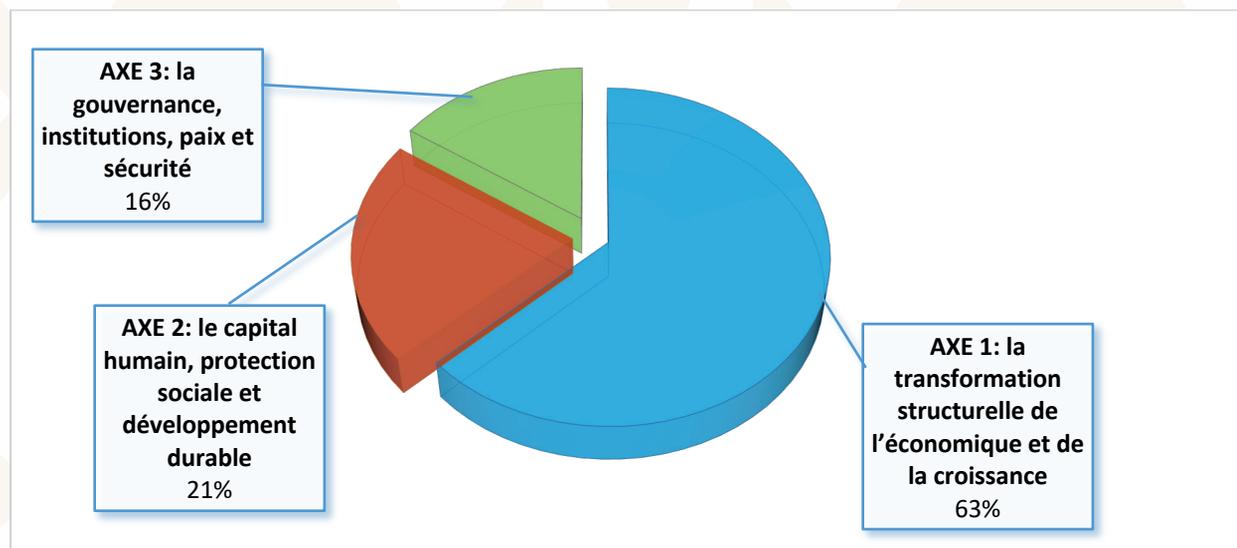
4.1. REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR AXE STRATEGIQUE DU PSE

Tableau 2: Répartition des investissements par axe stratégique du PSE, en FCFA

LIBELLE AXE	MONTANT CP 2023	MONTANT CP 2024	MONTANT CP 2025	TOTAL CP 2023-2025	%
AXE 1: la transformation structurelle de l'économie et de la croissance	577 857 410 126	2 563 743 900 746	2 364 853 979 602	5 506 455 290 474	63,18%
AXE 2: le capital humain, protection sociale et développement durable	594 484 003 855	657 157 673 868	609 168 154 122	1 860 809 831 845	21,35%
AXE 3: la gouvernance, institutions, paix et sécurité	415 871 586 019	458 924 692 354	474 074 888 257	1 348 871 166 630	15,48%
Total général	1 588 213 000 000	3 679 826 266 968	3 448 097 021 981	8 716 136 288 949	100,00%

Source: DPB/DGB/MFB

Figure 1: Répartition des investissements par axe stratégique du PSE, en pourcentage



Source: DPB/DGB/MFB

La répartition par axe stratégique reste dans le même ordre de grandeur que celle définie dans le PSE et le précédent PIP, avec une prépondérance de l’Axe 1 « transformation structurelle de l’économie et croissance », pour des raisons déjà évoquées. En effet, l’Axe 1 devrait bénéficier d’une enveloppe globale estimée à **5 506,455 milliards FCFA** sur la période de 2023-2025, représentant 63,2% des ressources du PIP. Cela traduit, par rapport aux prévisions d’investissement du PIP 2022-2024, une hausse de 55,38% due, d’abord au

sous-secteur des transports routiers en relation avec les PPP et, ensuite, aux sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

L'Axe 2 vient en seconde position avec 21,35% après une baisse de ses crédits de 3,6% par rapport au PIP 2022-2024. Cette baisse ne remet pas en cause la priorité des politiques économiques orientées vers le renforcement du capital humain, de la protection sociale et du développement durable. La baisse intervient en effet après d'importants efforts de l'Etat que le contexte de la COVID19 rendait nécessaires et qui avaient relevé le niveau de l'axe.

L'Axe 3 représente 15,48% des prévisions des investissements du PIP 2023-2025 et enregistre une hausse de 25,22% comparativement au PIP 2022-2024, toujours en lien avec les préoccupations sécuritaires engendrées, entre autres facteurs, par la situation dans la sous-région.

Globalement, la répartition par axe est influencée par les objectifs de relance de l'économie, la lutte contre la crise sanitaire et le conflit russo-ukrainien entraînant des incertitudes non négligeables dans la conduite des activités économiques.

4.1.1 L'Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance

Cet axe regroupe six (6) objectifs stratégiques (OS), à savoir : (i) « promouvoir des secteurs moteurs de croissance, d'exportation et d'inclusion sociale » ; (ii) « développer des infrastructures de qualité » ; (iii) « promouvoir une industrialisation inclusive et durable » ; (iv) « améliorer l'accès à l'énergie et au foncier » ; (v) « accroître le niveau et l'efficacité des investissements dans l'économie » ;(vi) « renforcer les bases d'une productivité élevée ».

Le PAP2A a retenu de renforcer l'OS1 relatif, entre autres, aux infrastructures, au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, de l'industrie agroalimentaire et du tourisme. Et, dans ce cadre, l'effet attendu portera sur le développement « des secteurs porteurs de croissance et d'emplois (moteurs et émergents) ».

Pour la période triennale, en référence à l'OS1, l'Axe 1 s'appuiera encore, en grande partie, sur les sous-secteurs de l'agriculture (9,69%), de l'élevage (1,83%), de l'énergie (9,08%), des transports terrestres et désenclavement, surtout, (33,46%) tous retenus parmi les sous-secteurs moteurs de la croissance. L'axe bénéficiera d'un montant de **5 506,455 milliards FCFA** équivalant à 63,18% du financement total, après une hausse de 1 963 milliards FCFA

4.1.2 L'Axe 2 : « Capital humain, protection sociale et développement durable »

Cet axe est composé essentiellement des thématiques ci-après : (i) l'éducation de qualité et le développement des compétences et qualifications, (ii) l'accès aux soins de santé, à l'eau potable, à l'assainissement ainsi que le renforcement de la nutrition (iii) la protection sociale et la solidarité avec les groupes vulnérables, (iv) l'amélioration des conditions d'habitat et du cadre de vie, (v) la prévention et la gestion des risques et catastrophes, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le développement durable.

L'enveloppe triennale de cet axe est estimée à **1 860,809 milliards FCFA**, en réduction de 128,7 milliards FCFA soit de 6,5% par rapport au précédent PIP. Cela s'explique par l'importance des réalisations pour l'éducation, la santé et le domaine social en 2020 et 2021 que le contexte particulier de la COVID-19 rendait nécessaires. Il s'y ajoute l'achèvement de grands chantiers pour les universités et les hôpitaux.

4.1.3 L'Axe 3 : « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité »

L'axe 3 vise : (i) la consolidation de la paix et de la sécurité ; (ii) la promotion des principes fondamentaux de l'État de droit, des droits humains et de la justice ; (iii) la réforme de l'État et le renforcement de l'Administration publique ; (iv) l'aménagement du territoire, le développement local et la territorialisation et ; (v) la gouvernance stratégique, économique et financière

Le volume d'investissements programmé sur les trois (3) ans au profit de l'Axe 3, qui est de **1 348,871 milliards FCFA**, a progressé de 25,2% par rapport au PIP précédent. La problématique de l'insécurité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest justifie bien la nécessité de renforcer le financement de l'Axe 3 qui connaît, en volume, une hausse de 271,683 milliards FCFA. Il concentre 15,48% de l'enveloppe totale des axes du PSE prévue dans le PIP 2023-2025, contre 16,30% dans le précédent PIP. Cette baisse de la part relative de l'axe n'a cependant pas empêché une augmentation de ses ressources de 271,683 milliards FCFA.

4.2 : REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR BLOC D'ODD

La réalisation des Objectifs de Développement durable (ODD) à l'horizon 2030 constitue un défi, considérant l'impérieuse nécessité d'assurer aux générations actuelles et futures, un territoire caractérisé de façon durable par la fin de la pauvreté et des inégalités. Les ODD sont répartis en quatre (4) blocs homogènes dans le présent document: économie, social, environnement et gouvernance. La répartition est toujours assez proche de celle des axes stratégiques du PSE avec une prédominance du bloc économie (58,03%) qui a malgré tout quelque peu fléchi au profit du bloc social et de celui sur l'environnement.

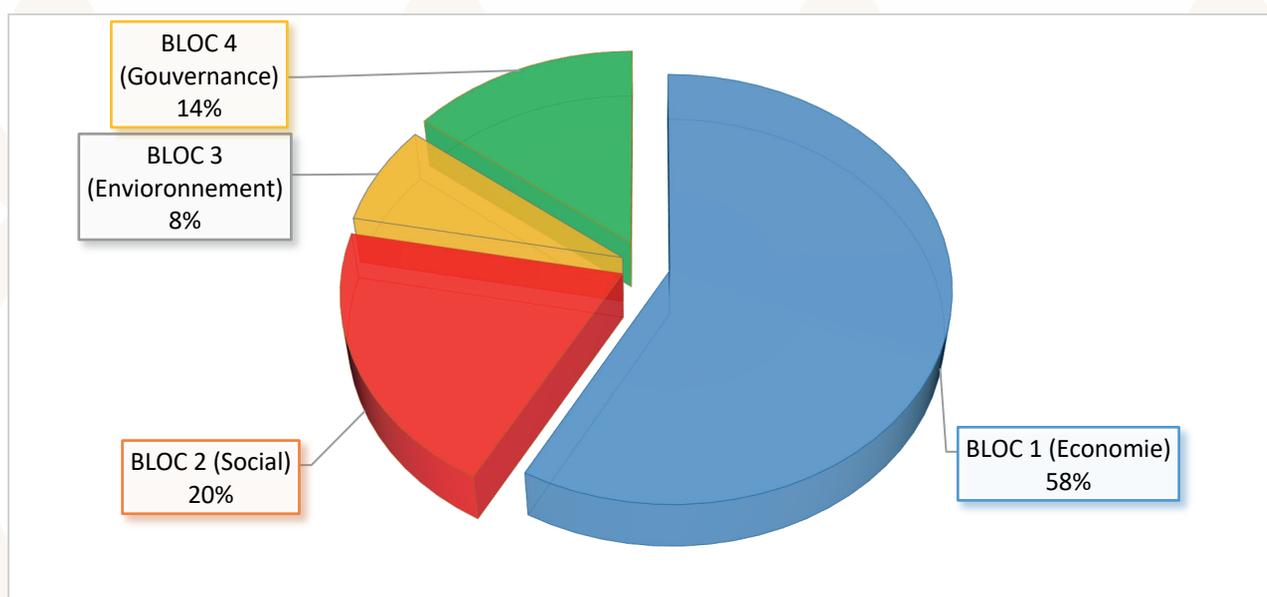
L'ODD 10, relative à la réduction des inégalités, avec 37,90% de la programmation domine largement les autres objectifs. Il est suivi par l'ODD 16 relatif à la paix (14,42%) et l'ODD 2 "faim zéro" (11,76%). Ces trois (3) ODD réunis représentent 64,08% de l'enveloppe globale prévue pour le financement. Le pourcentage s'étend à 79,68% si on ajoute les ODD « 7 » et « 8 » portant sur l'énergie et le travail décent et croissance économique.

Tableau 3: Répartition des investissements par bloc ODD, en FCFA

BLOC ODD	MONTANT CP 2023	MONTANT CP 2024	MONTANT CP 2025	TOTAL CP 2023-2025	%
BLOC 1 (Economie)	614 264 536 474	2 303 581 820 313	2 140 316 980 603	5 058 163 337 390	58,03%
BLOC 2 (Social)	407 659 960 360	690 908 086 402	645 635 812 409	1 744 203 859 171	20,01%
BLOC 3 (Environnement)	175 105 056 901	256 968 720 016	222 380 126 026	654 453 902 943	7,51%
BLOC 4 (Gouvernance)	391 183 446 265	428 367 640 237	439 764 102 943	1 259 315 189 445	14,45%
Total général	1 588 213 000 000	3 679 826 266 968	3 448 097 021 981	8 716 136 288 949	100,00%

Source: DPB/DGB/MFB

Figure 2: Répartition des investissements par bloc ODD, en pourcentage



Source: DPB/DGB/MFB

4.2.1. Le BLOC 1

Le BLOC 1 « Économie » couvre les ODD 1, 7, 8, 9, 10 et 12, relatifs à l'élimination de la pauvreté, l'accès à l'énergie, la promotion d'une croissance soutenue, durable, partagée avec un plein emploi productif, une infrastructure résiliente et une réduction des inégalités. Il est évalué à 5 058,163 milliards FCFA soit 58,03% de l'enveloppe globale contre 45,59 dans le PIP 2022-2024. La hausse en valeur relative de 67,8% des dotations de ce bloc s'explique par la politique d'investissement dans les sous-secteurs de l'énergie et des infrastructures routières ainsi que les politiques de lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté dans le cadre de l'appui aux filets sociaux.

4.2.2. Le BLOC 2

Le BLOC 2 « Social » qui regroupe les ODD 2, 3, 4 et 5, porte, notamment, sur une agriculture durable, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et la formation ainsi que l'égalité des sexes. Ce bloc, occupant 20,01% des investissements prévus sur la période 2023-2025, soit 1 744,204 milliards FCFA, est dominé par l'ODD 2 « faim Zéro » (11,76%) suivi de l'ODD 4 « accès à une éducation de qualité » avec 4,03%. Il connaît une baisse évaluée à 6,24% par rapport aux investissements prévus dans le PIP précédent.

4.2.3. Le BLOC 3

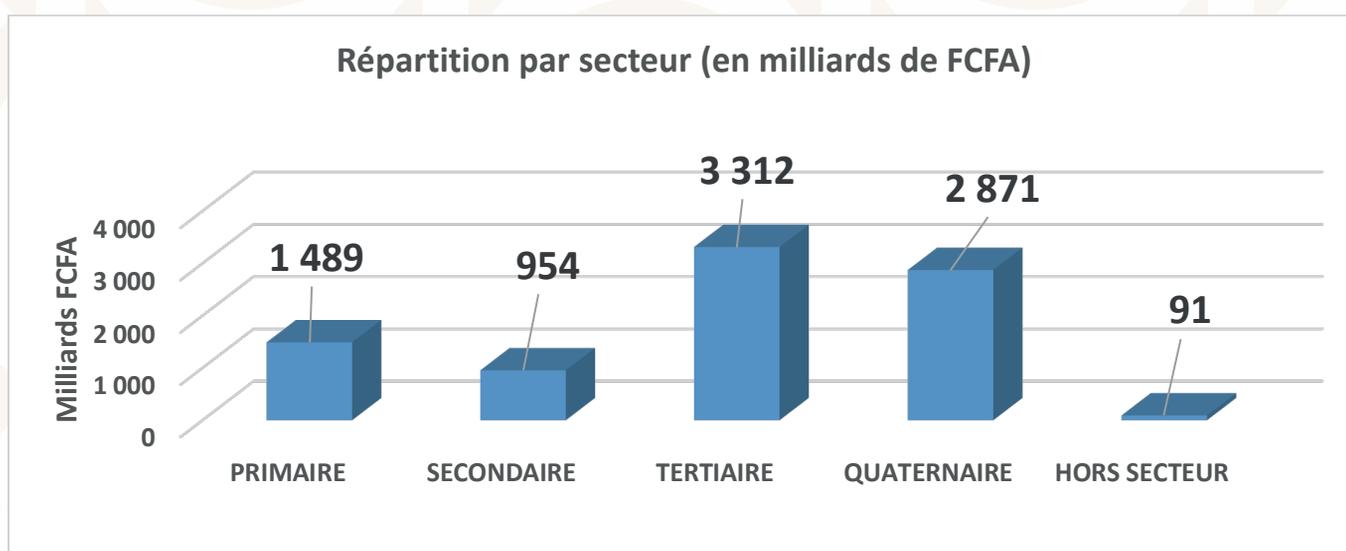
Le BLOC 3 « Environnement » est structuré autour des ODD 6, 11, 13, 14 et 15 relatifs à l'accès à l'eau et à l'assainissement, à la création de villes et de communautés durables, à la lutte contre les changements climatiques, à la vie aquatique et à la préservation des écosystèmes terrestres et maritimes. Ce bloc occupant 7,51% des investissements prévus sur la période 2023-2025, est dominé par l'ODD « l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement » avec 4,34%. A l'instar du Bloc 2, il connaît une baisse de 6,79% par rapport aux investissements de la période 2022-2024.

4.2.4 Le BLOC 4

Le BLOC 4 « Gouvernance » couvre l’ODD 16 pour « l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, l’accès de tous à la justice et des institutions efficaces, responsables et ouvertes » ainsi que l’ODD 17 relatif au « renforcement du partenariat mondial pour le développement durable ». Ce bloc recoupe l’Axe 3 du PSE, notamment à travers l’ODD 16. Il occupe 14,45% des investissements prévus sur la période 2023-2025 ; et est dominé par l’ODD 16 « la paix, la justice et des institutions efficaces » avec 14,42%. Il connaît une hausse de 21,76% par rapport aux investissements de la période précédente (2022-2024).

4.3 REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D’ACTIVITE

SECTEUR / SOUS - SECTEUR	MONTANT CP 2023	MONTANT CP 2024	MONTANT CP 2025	TOTAL CP 2023-2025	% par rapport au montant global CP
PRIMAIRE	279 790 170 789	625 130 881 856	583 699 784 853	1 488 620 837 498	17,08%
SECONDAIRE	95 021 536 735	424 056 377 949	434 566 130 995	953 644 045 679	10,94%
TERTIAIRE	270 362 617 747	1 601 633 498 168	1 439 693 342 422	3 311 689 458 337	37,99%
QUATERNAIRE	912 779 556 356	998 746 390 622	959 878 645 338	2 871 404 592 316	32,94%
HORS SECTEUR	30 259 118 373	30 259 118 373	30 259 118 373	90 777 355 119	1,04%
Total général	1 588 213 000 000	3 679 826 266 968	3 448 097 021 981	8 716 136 288 949	100,00%



La répartition des prévisions triennales révèle plusieurs variations par rapport au PIP 2022-2024. On constate d’abord que la hausse du volume global profitera pour l’essentiel (à plus de 82%) au secteur tertiaire, principal bénéficiaire de l’apport des privés et des ressources du programme emploi des jeunes. On note ensuite que la part des trois autres secteurs dans le total a baissé alors que leur volume de financement augmente sur la période, hormis pour le Secteur Primaire qui subit la chute des financements prévus pour le sous-secteur de la pêche.

4.3.1. Secteur Primaire

Le **secteur primaire** reste un des atouts sur lesquels repose la réalisation des objectifs visés à travers l'axe 1 du PSE, du fait de son impact sur la croissance, la création d'emplois et l'inclusion sociale, ainsi que de ses effets d'entraînement positifs sur les autres activités économiques. Il est également important en rapport avec les objectifs d'autosuffisance alimentaire.

Le secteur primaire qui représenterait plus de 15,1% du PIB, contribuerait pour 0,7 point à la croissance en 2023. Le sous-secteur agricole devrait bénéficier des efforts soutenus de l'État depuis des années dans la consolidation des acquis. Ces efforts ont trait à l'intensification des productions céréalières et vivrières doublée d'un renforcement de la productivité des cultures industrielles et horticoles et de la promotion d'un système pertinent de valorisation des productions agricoles.

Dans la perspective de rendre la croissance plus résiliente et inclusive, le Gouvernement entend renforcer la mise en œuvre de sa politique dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Dans le domaine de l'agriculture, le programme agricole pour la souveraineté alimentaire durable (PASAD) devrait consolider les résultats agricoles obtenus sur la période récente.

Dans le sous-secteur de l'élevage, l'objectif majeur demeure l'accélération du développement des filières animales dans une perspective de réalisation de la sécurité alimentaire et d'amélioration des revenus. Les défis sont tout aussi importants dans le sous-secteur de la pêche où la rareté de la ressource halieutique s'avère être l'une des principales conséquences de la surexploitation et de l'inefficacité des politiques antérieures.

Les investissements programmés pour le secteur primaire au titre du PIP 2023-2025 s'élèvent à 1 488,62 milliards FCFA, soit une baisse de 62 milliards FCFA par rapport aux prévisions du PIP 2022-2024. Cette baisse résulte surtout de celle, très importante du sous-secteur de la pêche qui avait le plus bénéficié des hausses du précédent PIP pour le secteur. Les « eaux et forêts » et les « Etudes, recherches, appui institutionnel et assistance technique » y contribuent également mais dans une moindre mesure

L'agriculture reste le principal sous-secteur du Primaire avec près de 55,7% des prévisions de ce secteur suivi de l'Élevage, de l'environnement et des ressources naturelles pour respectivement 10,69 % et 8,72 %, soit pour ces trois sous-secteurs 76,16% de l'enveloppe du Primaire.

Les investissements du secteur primaire se répartissent annuellement comme suit :

- 2023 : 279,790 milliards FCFA, soit 18,80% ;
- 2024 : 625,130 milliards FCFA soit 41,99% ;
- 2025 : 583,699 milliards FCFA soit 39,21%.



La programmation laisse penser à une dynamique de croissance du financement des investissements dans le secteur puisque 2024 devrait voir certains nouveaux grands programmes dont les financements ont été acquis en 2021 ou cette année, atteindre un bon rythme d'exécution. L'année 2025 devrait enregistrer de nouveaux projets. Toutefois pour certains sous-secteurs, comme la pêche, il s'avère nécessaire de renouveler le portefeuille de projets.

Sous-secteur Agriculture

Sur la période 2023-2025, l'accent sera particulièrement mis sur la consolidation des acquis de la filière riz, la diversification et le développement des cultures céréalières et de la filière horticole, l'amélioration de la compétitivité de l'arachide, la poursuite des actions d'aménagements hydro-agricoles pour une meilleure maîtrise de l'eau et le renforcement de la gouvernance du sous-secteur.

Les investissements programmés pour le sous-secteur Agriculture sur la période 2023-2025 s'élèvent à 844,804 milliards FCFA, soit 56,75% du coût global du programme du secteur primaire et 9,69% du PIP global.

Ces investissements se répartissent annuellement comme suit :

- 2023 : 133,095 milliards FCFA, soit 16% ;
- 2024 : 372,169 milliards FCFA, soit 44% et ;
- 2025 : 339,541 milliards FCFA, soit 40%.

Le financement est acquis pour un montant de 691,203 milliards FCFA (82%), tandis que le financement à rechercher s'élève à 153,601 milliards FCFA (18%). Les ressources internes se chiffrent à 199,954 milliards FCFA, soit 24% et les concours extérieurs 644,850 milliards FCFA et couvrent 76% des prévisions du programme.

Comparé au PIP 2022-2024, le volume d'investissement pour le sous-secteur est passé de 603,4 milliards FCFA à 844,804 milliards FCFA, soit une hausse de 241,364 milliards FCFA valeur absolue et 40% en valeur relative.

Cette augmentation s'explique essentiellement par le choix des autorités de renforcer l'investissement agricole avec le soutien des PTF pour l'amélioration de la résilience au système alimentaire, la création d'emplois durables et la diversification.

Les principaux projets et programmes sont :

- le Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest ;
- le Projet Régional Irrigation dans le Sahel ;
- le Programme d'Appui au Développement agricole et à l'Entreprenariat rural (PADAER II) ;
- le Projet de Développement des chaînes de valeur riz dans la Vallée du fleuve Sénégal;
- le Programme de Production alimentaire, d'urgence ;
- le Programme de Reconstitution du Capital semencier ;



- le Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente au Sahel (P2RIAS) ;
- le Projet de Renforcement de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle post Covid-19 (PRESAN/PC) ;
- le Projet Feed the Future Sénégal/ Naafoore Warsaaj+ Dundel Souf ;
- le Programme Agriculture durable ;
- le Projet d'amélioration de la Productivité agricole ;
- le Projet de Valorisation des Eaux Développement Chaines de Valeur (PROVALE-CV) et;
- le Programme de Développement économique local et de Transition Agroécologique (DELTA).

Le sous-secteur est essentiellement orienté vers l'axe 1 transformation structurelle du PSE.

Au titre des ODD, les investissements prévus, pour le même montant de 844,804 milliards FCFA, s'alignent sur le **Bloc 2 « Social »** qui s'occupe notamment de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et à **l'ODD 2 « Lutte contre la Faim »**.

Sous-secteur Élevage

Pour relever le défi de l'amélioration de la contribution du sous-secteur dans le PIB et faire face aux nombreuses contraintes, l'accent sera mis, durant la période 2023-2025, sur l'amélioration de la sécurisation et de la productivité des systèmes d'élevage, le renforcement de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, l'amélioration de la mise en marché, de la transformation et de l'accès à des produits animaux sains et de qualité et le renforcement du cadre institutionnel, du partenariat et de la coopération.

Pour ce faire, un volume d'investissement de 159,111 milliards FCFA est programmé en faveur du sous -secteur pour la période 2023-2025, soit 10,69% des crédits d'investissement du secteur primaire et 1,83% du PIP global.

Le financement est acquis à 86% tandis que le financement en négociation est à 14%. Le financement interne de l'État est de 20,545 milliards FCFA, soit 13%, et celui des partenaires techniques et financiers assuré pour un montant de 138,565 milliards FCFA, soit 83%.

Le financement du programme se répartit annuellement comme suit :

- 2023 : 20,206 milliards FCFA, soit 12,70% ;
- 2024 : 71,513milliards FCFA, soit 44,95%;
- 2025 : 67,391milliards FCFA, soit 42,35%.

Les ressources programmées permettront d'exécuter :

- le Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel-Phase 2 (PRAPS 2) ;
- le Projet de Développement durable des Exploitations Pastorales du Sahel au Sénégal (PDEPS) ;



- le Programme pour la Compétitivité de l'Agriculture et de l'Élevage axé sur les résultats/volet Élevage ;
- le Programme de Développement intégré de l'Élevage au Sénégal (PNDIES) ;
- le Programme de Renforcement de la Protection Zoo sanitaire ;
- le Projet d'Appui au Développement agricole et à l'Entreprenariat rural / volet Élevage - phase II ;
- le Projet d'Appui à l'insertion des jeunes ruraux Agri-preneurs / volet Élevage.

Sous-secteur Environnement

Les préoccupations du secteur de l'Environnement portent sur une dégradation des écosystèmes du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs dont les actions anthropiques, les effets néfastes des changements climatiques combinés au développement d'espèces végétales envahissantes, entraînant ainsi la perte de forêts, la disparition de certaines espèces végétales et animales et la menace de disparition d'autres. A ces maux, il faut ajouter la coupe abusive de bois et la déforestation, notamment au niveau des forêts transfrontalières. Selon le Fonds alimentaire mondial (FAO), le Sénégal perd chaque année 40 000 hectares de terres du fait de la déforestation, représentant une perte annuelle d'environ 2 % du PIB.

Pour pallier ces nombreuses contraintes, le sous-secteur s'est fixé deux objectifs spécifiques : (i) « réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité » et ; (ii) « intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation ».

Le secteur de l'environnement (sylviculture et exploitation forestière) contribue à 2,41% du PIB du secteur primaire et 1,97% à la richesse nationale.

Pour opérationnaliser ces objectifs spécifiques, les investissements programmés pour le sous-secteur de l'environnement au titre du PIP 2023-2025 s'élèvent à 129,78 milliards FCFA, soit 8,72% du coût global du programme du secteur et 1,49% du PIP global.

Ces investissements se répartissent annuellement comme suit :

- 2023 : 19,512 milliards FCFA, soit 15,03 % ;
- 2024 : 51,896 milliards FCFA, soit 39,99% ;
- 2025 : 58,372 milliards FCFA, soit 44,98%.

Le financement est entièrement acquis avec une contribution de l'État qui se chiffre à 84,76 milliards FCFA, soit 65, 32%. Le financement externe s'élève à 45,02 milliards FCFA et assurent 34,68 % du programme.

Comparé au PIP 2022-2024, le volume d'investissement pour le sous-secteur de l'environnement est passé de 105,6 milliards FCFA à 129,78 milliards FCFA, soit une hausse de 24,18 milliards FCFA en valeur absolue et 19% en valeur relative.



Les principaux projets et programmes concernent :

- le programme de campagne national de reboisement ;
- le projet de protection des écosystèmes contre les feux de brousse (PRECOF) ;
- le projet de gestion des ressources naturelles ;
- le programme de consolidation des zones côtières fragiles ;
- le projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest (WACA Sénégal).

Sous-secteur Pêche

Sur la période 2023-2025, les orientations seront principalement axées sur le développement de l'aquaculture, la gestion durable des ressources halieutiques, la restauration, les habitats et la poursuite de la subvention des moteurs, etc.

Les investissements programmés pour le sous-secteur de la pêche au titre du PIP 2023-2025 s'élèvent à 21 248 354 065 FCFA, soit 1,43% du coût global du programme du secteur primaire et 0,24% du PIP global.

Ces investissements se répartissent annuellement comme suit :

- 2023 : 7,118 milliards FCFA, soit 33,5% ;
- 2024 : 7,055 milliards FCFA, soit 33,20% ;
- 2025 : 7,075 milliards FCFA, soit 33,30%.

Comparé au PIP 2022-2024, le volume d'investissement est passé de 516,4 milliards FCFA à 21,2 milliards FCFA, soit une baisse drastique de 495,2 milliards FCFA en valeur absolue. Cette baisse s'explique essentiellement par l'arrivée à terme de beaucoup de projets du sous-secteur, le démarrage tardif du Port de Ndayane et la finalisation du Port Vraquier de Bargny.

Les principaux projets et programmes concernent :

- le projet motorisation des pirogues ;
- le projet de modernisation du parc piroguier ;
- le projet d'appui à la pêche artisanale ;
- le programme de gestion et maîtrise de la valeur ajoutée dans les filières halieutiques et agroalimentaire par une chaîne du froid ;
- le projet de réhabilitation de six vedettes ;
- le projet de construction d'un complexe frigorifique à HANN ;
- les aires de transformation et ;
- le projet de gestion des ressources naturelles.

Le sous-secteur est essentiellement orienté vers l'axe transformation structurelle et s'aligne au **Bloc 2 « Social »** qui s'occupe notamment de la pêche et aux **ODD 2 et 14**, respectivement « **Lutte contre la Faim** » et « **Vie aquatique** ».



Sous-secteur Hydraulique rurale et agricole

Le Gouvernement compte promouvoir et accélérer la mobilisation des eaux de surface à travers de grands travaux d'aménagement, de drainage et de valorisation pour soutenir l'alimentation en eau potable, le développement d'activités agropastorales et industrielles, ainsi que toutes formes d'usage productif.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet de Renforcement de la Résilience des Écosystèmes du Ferlo (PREFERLO), qui vise le transfert de 680 millions de mètres-cubes d'eau par an du lac de Guiers vers la zone du Ferlo, sur un linéaire total de 214 kilomètres allant de Keur Momar Sarr à Ranérou. Ledit projet sera scindé en deux phases dont la première phase, d'un montant d'environ 166,3 milliards FCFA, est prévue pour démarrer en 2023 et porte sur un transfert annuel de 530 millions de m³ d'eau par an depuis le lac de Guiers jusqu'à Linguère à travers des canaux à ciel ouvert sur un linéaire de 115 kilomètres, en vue de mettre en valeur un potentiel annuel de 46 000 hectares pour promouvoir et redynamiser les activités agrosylvopastorales.

En outre, il est attendu en 2023 le lancement de la première phase du Projet intégré de Sécurité de l'Eau et d'Assainissement (PISEA), à travers lequel sont prévus d'importants travaux d'endiguement et de renforcement de l'hydraulicité du lac de Guiers, en vue de faciliter la réalisation du grand projet de transfert d'eaux brutes depuis le lac pour alimenter Dakar, surtout les zones agricoles des Niayes et de Diass.

Dans la même dynamique, il est également prévu de démarrer en 2023 le projet de mobilisation des eaux de surface dans le bassin du Nanija Bolong, dans le département de Koungeul, avec comme objectif la mobilisation de 46,6 millions de m³ par an, en vue de mettre en valeur 12 000 hectares de terre et d'arrêter l'intrusion des eaux salées en provenance du fleuve Gambie.

L'augmentation du nombre d'ouvrages hydrauliques en milieu rural est également programmée à travers le projet de réalisation d'infrastructures d'eau potable en milieu rural. L'ensemble de ces actions vise à matérialiser les ambitions en matière de maîtrise de l'eau pour la création d'emplois et de richesse, afin de faire de l'agriculture irriguée un facteur important de croissance durable.

Les programmes majeurs mis en œuvre au cours de la période triennale concernent :

- le projet de renforcement de la résilience des écosystèmes dans le Ferlo / PREFERLO pour un montant de 20 milliards FCFA ;
- le projet d'amélioration de la mobilisation des eaux renouvelables dans les bassins versants du Nanija Bolong pour 17,4 milliards FCFA ;
- le projet de transfert d'eau à Foundiougne à partir du champ captant de Ndiayene Moussa/Sine-Gambie et d'alimentation de 14 châteaux d'eau pour 6,6 milliards FCFA ;
- le projet de réalisation d'infrastructures d'adduction d'eau potable en milieu rural pour 5 milliards FCFA.





- Le volume global du financement de ce sous-secteur est de 72,509 milliards FCFA dont 53,238 milliards FCFA en ressources internes et 19,271 milliards FCFA en ressources externes.

4.3.2. Secteur secondaire

La politique du Gouvernement pour le secteur secondaire sur la période triennale 2023-2025 coïncide avec les premières retombées de l'exploitation pétrolière et gazière à partir de 2023, le développement du tissu industriel avec la mise en œuvre de la phase II de la Plateforme industrielle de Diamniadio, des agropoles et du renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises.

En effet, la croissance économique du Sénégal, devrait être tirée dans les prochaines années par le secondaire avec l'exploitation du gaz et du pétrole, et l'accroissement de la valeur ajoutée et de la productivité des activités agro-sylvo-pastorales.

Pour 2023, la contribution du secteur à la richesse nationale devrait être de 22,4%.

Le financement du secteur secondaire est de 953, 644 milliards et représente 10,94% du PIP global. Ce financement par rapport à 2022-2024 est en hausse de 173, 893 milliards FCFA, soit 22,3% qui s'explique par l'augmentation du financement du sous-secteur de l'énergie qui est de 47,5% par rapport au précédent PIP.

Le secteur secondaire est principalement porté par le sous-secteur énergie qui représente à lui seul 83,01% du financement prévu pour la période 2023-2025. Le secteur de l'énergie étant un pilier incontournable dans l'atteinte des objectifs du PSE à l'horizon 2035, les perspectives d'exploitation du gaz et du pétrole et d'accès universel à l'électricité permettront au secteur de jouer pleinement son rôle à travers la réduction des coûts de production de l'énergie et la sécurisation de la production et de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures.

La contribution de l'industrie, des mines et de l'artisanat représente 16,99% du financement global du secteur secondaire. Le développement industriel et l'exploitation de l'énorme potentiel minier dont dispose le pays devraient lui permettre de tirer pleinement profit de son potentiel de croissance et d'atténuer considérablement les problèmes de chômage. Il s'y ajoute également la nécessité de booster la contribution du secteur privé national qui demeure jusqu'ici insuffisante.

Sous-secteur Mines

Sur la période 2023-2025, l'accent sera mis sur la poursuite de la mise à jour du cadastre minier, la mise en ligne du cadastre qui contribue fortement au renforcement de la gouvernance du sous-secteur et l'encadrement des mines artisanales. Enfin, la modernisation





des techniques de contrôle et de suivi des opérations minières constitue aussi un impératif pour optimiser les recettes et veiller à la réduction des impacts négatifs sur l'environnement.

Les investissements programmés pour le sous-secteur des mines au titre du PIP 2023-2025, en baisse de près de 72%, sont arrêtés à 7, 005 milliards FCFA, soit 0,73% des investissements du secteur et 0,08% du PIP global.

Ces investissements se répartissent annuellement comme suit :

- 2023 : 1,742 milliard FCFA, soit 24,87% ;
- 2024 : 2,285 milliards F CFA, soit 32,62% ;
- 2025 : 2,978 milliards FCFA, soit 42,51%.

Le financement totalement acquis est assuré entièrement par l'État.

Comparé au PIP 2022-2024, le volume d'investissement pour le sous-secteur est passé de 24 milliards FCFA à 7 milliards FCFA, soit une baisse de 17 milliards FCFA en valeur absolue.

Les principaux projets et programmes concernent :

- le programme de Valorisation des Sites géologiques
- le projet d'équipement des Structures déconcentrées et centrales des Services des Mines ;
- le projet de Recherche et de Valorisation des Minéraux Stratégiques ;
- le projet de modernisation des techniques de contrôle et de suivi.

Sous-secteur Industrie

L'industrie est considérée comme l'un des moteurs de la transformation structurelle de l'économie et de croissance. C'est pourquoi l'industrialisation occupe une place particulièrement importante dans le PAP2A et dans l'**ODD 9 « Bâtir et promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourage l'innovation »**.

Pour la poursuite de l'opérationnalisation de cette vision sur la période 2023-2025, l'accent est mis sur les projets phares du PSE devant structurer l'économie, parmi lesquels on peut retenir les Plateformes industrielles intégrées et compétitives ainsi que les agropoles intégrées et compétitives.

Le programme d'investissement triennal du sous-secteur est arrêté à 140, 477 milliards FCFA et enregistre une baisse de 65,421 milliards FCFA, comparativement au PIP 2022-2024 arrêté à 205, 898 milliards FCFA. La part de l'État est de 27, 146 milliards FCFA (19%) et celle des PTF 113, 331 FCFA, soit 81%. Ce financement extérieur est constitué à 97% d'emprunts et dans une moindre mesure de subvention.



Ce financement du programme est acquis à 93% tandis que le financement en négociation se chiffre à 8, 694 milliards FCFA, soit 7%.

Les prévisions représentent 14,73% des prévisions du secteur secondaire et 1,61% du PIP global.

Par année, le programme se répartit comme suit :

- 2023: 8,366 milliards FCFA, soit 5,96%;
- 2024: 60,187 milliards FCFA, soit 42,84% et;
- 2025: 71,924 milliards FCFA, soit 51,20%.

Les principaux projets et programmes retenus sont :

- le projet de plateforme industrielle de Diamniadio phase 2 ;
- le projet Agropole SUD et ;
- le projet de Promotion de l'entrepreneuriat durable et création d'emplois décents dans le Sine Saloum (Agropole Centre).

Sous-secteur pétrole et énergies

Sur la période triennale 2023-2025, l'accent sera mis sur l'exploitation du pétrole et du gaz à partir de 2023 et la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie « **Gas to power** ».

Pour l'électricité et la production d'énergie, les travaux relatifs aux projets majeurs sur le réseau de transport et de distribution se poursuivent notamment les lignes 225 kV Kounoune - Sendou, Mbour-Fatick, Nouakchott-Tobène, Tanaff-Ziguinchor et Matam-Linguère-Touba (boucle du Ferlo) dont les mises en service sont prévues à partir de 2023.

En définitive, tous ces projets vont permettre d'accroître la capacité de transit dans le réseau de transport 225 KV. Dans la distribution, les actions de modernisation et d'extension des réseaux se poursuivent dans les zones périurbaine et rurale avec la réalisation de dorsales (MT) moyenne tension pour augmenter ainsi le taux de raccordement des villages au réseau. Le Compact Energie identifié en partenariat avec le Millenium Challenge Corporation (MCC) donne une opportunité pour le Sénégal de réaliser l'accès universel en énergie prévu en 2025, avec un coût de l'énergie le plus bas possible pour tous les ménages aussi bien dans les centres urbains qu'en milieu rural, mais aussi de développer les capacités de production et de fourniture d'une électricité de qualité.

Pour l'électrification rurale et les énergies renouvelables, il a été élaboré un Programme d'urgence d'électrification (PUELEC) qui se veut un programme à la fois prioritaire et accélérateur ayant comme objectif le maintien de l'horizon de 2025 pour l'atteinte de l'accès universel à l'électricité.

Pour les énergies renouvelables, la stratégie retenue consiste aussi à valoriser l'important potentiel du pays par la diversification des sources de production avec l'intégration des énergies renouvelables pour le maintien d'au moins 30 % de la puissance installée déjà atteint en 2021.

Par ailleurs, la deuxième phase du programme d'éclairage public solaire qui vise à réduire les factures d'éclairage public des collectivités territoriales et à améliorer les conditions de vie des populations ainsi que la sécurité publique, va officiellement démarrer en 2023 et portera sur l'installation de 115 000 lampadaires solaires en sus des 50 000 lampadaires posés lors de la première phase.

Un volume de financement de 791,646 milliards FCFA est prévu pour les investissements du sous-secteur pour la période 2023-2025. Ce montant est en hausse de 254,937 milliards FCFA en valeur absolue et de 47,49% en valeur relative par rapport au volume de financement global du PIP 2022-2024 arrêté à 536, 710 milliards FCFA. Cette augmentation s'explique par les efforts d'investissement à partir de 2024 dans le transport et la distribution d'énergie en vue de garantir un accès universel à l'électricité.

Ces prévisions de financement du sous-secteur représentent 83,01% du montant de la programmation en faveur du secteur secondaire et 9,08% du montant total du PIP.

Par année, ce programme se répartit comme suit :

- 2023: 80,399 milliards FCFA, soit 10,16% ;
- 2024: 356,584 milliards FCFA, soit 45,04% ;
- 2025: 354,663 milliards FCFA, soit 44,80%.

Les programmes majeurs mis en œuvre au cours de la période triennale concernent :

- le programme MCA compact 2 pour un montant de **298,466 milliards FCFA** ;
- la deuxième phase du programme d'éclairage public solaire qui vise à réduire les factures d'éclairage public des collectivités territoriales et à améliorer les conditions de vie des populations ainsi que la sécurité publique pour un montant de **140,103 milliards FCFA** ;
- le projet Fonds vert climat pour un montant de **48,294 milliards FCFA** ;
- le projet d'électrification de 300 villages pour **45 milliards FCFA** ;
- le projet d'amélioration de l'accès à l'électricité au Sénégal (PADAES) pour **46,7 milliards FCFA**.

4.3.3. Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire demeure encore un levier important pour contribuer à la croissance économique grâce à l'essor des services, des télécommunications et du numérique ainsi que des transports.



Le **sous-secteur des transports terrestres**, en plus de son importante contribution au PIB, est considéré non seulement comme un secteur pourvoyeur de richesses, mais aussi d'appui aux autres secteurs de production en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD). A cet effet, la mise en œuvre des orientations déclinées dans le PAP 2A, à travers des projets d'envergures (TER, BRT, PDZAM, PSD), justifie l'importance des investissements prévus dans ce sous-secteur qui absorbe 88% du secteur sur la période triennale.

Le **sous-secteur des postes et télécommunications**, adossé à la stratégie « SENEGAL NUMERIQUE SN 25 », vient en seconde position avec 6,24% des investissements du secteur sur la période 2023 -2025. Le développement du sous-secteur constitue une des priorités du PSE. Son caractère transversal permettra de booster des secteurs tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, le commerce et les services financiers, la culture, la justice, la fonction publique, etc.

Les autres **sous-secteurs du tourisme, des transports aériens et du commerce** avec respectivement 2,88%, 1,70% et 1,11% des investissements du PIP 2023-2025, vont constituer le champ de mise en œuvre de la réhabilitation des aéroports régionaux, de la poursuite des travaux d'aménagement des zones touristiques intégrées pour diversifier davantage l'offre et assurer au Sénégal une destination touristique de référence de même que la création d'une synergie d'intervention entre les acteurs locaux et les opérateurs étrangers.

Au cours des trois (3) prochaines années, le montant prévu pour le secteur sera de 3 311,7 milliards FCFA représentant 37,99% de l'enveloppe globale du PIP. Les prévisions du secteur sont, par rapport au PIP 2022-2024, en hausse de 1755,2 milliards FCFA en valeur absolue et 112,76% en valeur relative. Cette hausse est principalement tirée par le sous-secteur des transports, principalement, celui des transports routiers.

Sous-secteur commerce

Les investissements programmés sur la période 2023-2025 s'élèvent à 36,915 milliards FCFA, soit 1,11% du coût global du secteur tertiaire et 0,42% du PIP global.

Ces investissements se répartissent annuellement comme suit :

- 2023 : **12, 395 milliards FCFA**, soit 33,58% ;
- 2024 : **12, 826 milliards FCFA**, soit 34,74% ;
- 2025 : **11, 694 milliards FCFA**, soit 31,68%.

Comparé au PIP 2022-2024, le volume d'investissement pour le sous-secteur est passé de **50, 610 milliards FCFA** à **36,91 milliards FCFA**, soit une baisse de **13,695 milliards FCFA** en valeur absolue et 27,06% en valeur relative.

Cette diminution s'explique essentiellement par le choix des autorités, de renforcer la subvention des denrées de première nécessité.





Par axe du PSE, ce programme est essentiellement orienté vers l'axe transformation structurelle avec un montant de **36,915 milliards FCFA**.

En référence aux ODD, les investissements prévus pour un montant de 36,915 milliards FCFA s'alignent au **Bloc 2 « Social »** qui s'occupe notamment de commerce, de la consommation et des PME et à **l'ODD 2 « Lutte contre la Faim »**.

Les principaux projets et programmes retenus, concernent :

- le Programme d'Appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO) ;
- le Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Anacarde Sénégalaise (PACAS) ;
- le Programme de modernisation des marchés de Syndicat Pikine, Sandaga, Ziguinchor, Diourbel et Kaolack (PROMOGEM) ;
- le Projet d'appui à l'accélération industrielle, à la compétitivité et à l'emploi (PAAICE) ;
- le Programme Emploi, Transformation économique et Relance (PETER)/ VOLET PME;
- le Projet d'édification d'infrastructures de stockage.
-

Sous-secteur tourisme

Le financement du programme d'investissement public en faveur du sous-secteur sur la période triennale 2023-2025, est arrêté à 95,322 milliards FCFA, en hausse de 70,932 milliards FCFA par rapport au précédent PIP soit de 291%. Cette hausse s'explique par la programmation de nouveaux projets au cours de la période triennale tels que le projet d'aménagement de Mbodiène à hauteur de 65 milliards FCFA et le projet d'aménagement de pointe Sarène pour 13,68 milliards FCFA. Ce financement représente 2,88% de l'enveloppe du secteur tertiaire et 1,09% du PIP global.

Par année, ce programme se répartit comme suit :

- 2023 : 3,341 milliards FCFA, soit 3,50% ;
- 2024 : 34,944 milliards FCFA, soit 36,66% ;
- 2025 : 57,037 milliards FCFA, soit 59,84%.

Le financement est acquis pour un montant de 5,087 milliards FCFA entièrement assuré par l'État tandis que le financement à rechercher s'établit à 90,234 milliards FCFA.

Les principaux projets y relatifs, sont :

- le projet de redynamisation du tourisme culturel ou de découverte à Saint Louis et à Gorée pour un montant de **2,259 milliards FCFA** ;
- le projet d'aménagement de zones touristiques intégrées pour un montant de **3,266 milliards FCFA** ;
- le projet de réhabilitation des sites culturels et naturels inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO pour un montant de **6,676 milliards FCFA** ;
- le projet de développement de l'écotourisme à Fatick pour un montant de **3,6 milliards FCFA** ;
- le projet de relance du tourisme en Casamance pour un montant de **2,529 milliards FCFA** ;





- le projet sectoriel de développement du micro tourisme pour un montant de **2,281 milliards FCFA**.

Sous-secteur des transports terrestres :

Sur la période 2023-2025, le volume des investissements programmés s'élève à 2 916, 692 milliards FCFA, soit 88,07% du secteur tertiaire et 33,46% pour le PIP global : ce qui en fait la domination de la programmation triennale. Comparé au précédent PIP (2022-2024) arrêté à 1169,620 milliards FCFA, une hausse de 1747,08 milliards FCFA a été enregistrée, soit de 149,3%.

Ces investissements se répartissent annuellement comme suit :

- 2023 : 239,619 milliards FCFA, soit 8,22% ;
- 2024 : 1 476,360 milliards FCFA, soit 50,61 ;
- 2025 : 1 200,713 milliards FCFA soit 41,17.

Le financement de ce programme est acquis à hauteur de 2425,452 milliards FCFA soit à 83,16% tandis qu'un montant de 370,670 milliards FCFA (12,71%) est en négociation avancée. Parallèlement, une recherche de financement de 100 milliards FCFA est en cours pour le partenariat public privé en vue de financer l'axe Dakar-Tivaouane dans le cadre du financement de l'Autoroute Dakar Saint Louis et l'Autoroute Urbaine (prolongement VDN).

Ce financement est assuré par l'État pour 612,340 milliards FCFA (21%) et les PTF pour un montant de 2 304,351 milliards FCFA (79%) ; la part du financement en PPP est de 100 milliards FCFA, option prévue pour la réalisation de l'axe Dakar-Tivaouane, dans le cadre de la construction de l'Autoroute Dakar Saint Louis.

Cette progression importante des investissements est tirée par la réalisation d'infrastructures routières pour le désenclavement des zones au niveau national qui vont impulser la reprise économique et impacter positivement le développement du secteur agricole. Ces investissements portent sur :

- le programme spécial de désenclavement (PSD) qui prévoit la réalisation de 2 700 km de routes en milieu rural ou intercommunal, 150 km de voiries urbaines dans les grandes villes et 100 km de mise à niveau du réseau routier structurant ainsi que la construction d'ouvrages d'art sur l'étendue du territoire avec un volet urbain, sur une période de 5 ans, pour un montant de 453 milliards FCFA ;
- le désenclavement des zones de production du bassin arachidier particulièrement dans les régions de Kaffrine et de Kaolack à travers le programme de connectivité des zones de production agricoles (PCZA) pour un montant de 100 milliards FCFA ;
- le programme de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM) qui concerne, en plus du Dandé Mayo, l'aménagement et le bitumage de la route Louga-Keur Momar Sarr-Richard Toll et la Boucle du Riz ;





- la construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis sur un linéaire de 200 km et la poursuite des travaux de l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack ;
- la poursuite des travaux sur les axes de la boucle du Fouladou ; la boucle de Kanoulayes ; les ponts de Baila et Diouloulou ; les routes Bambey-Baba Garage-Keur Samba Kane-Touba Toul ; la route Sandiara-Niagianiao.

Concernant le volet ferroviaire, le programme d'investissement prévoit un important volume de financement et envisage de mettre en œuvre les travaux de construction de la seconde phase du TER qui devraient être achevés en décembre 2023.

En matière de **services de transport**, il est prévu d'accélérer le renouvellement des différents parcs de transports publics ainsi que les bus de transport interurbain avec le Fonds de Développement des Transports terrestres (FDTT) pour arrimer le système de transport aux exigences d'infrastructures routières modernes.

C'est dans ce cadre que les travaux de finalisation du BRT se poursuit avec l'achèvement des travaux de voiries qui devraient intervenir en fin décembre 2022 tandis que l'infrastructure et les bus destinés à l'exploitation devraient être disponibles avant la fin 2023.

Un projet d'acquisition de 1400 nouveaux bus pour le renouvellement de la flotte de « Dakar Dem Dikk » sera mis en œuvre et permettra à la société de mieux assumer sa mission de service public en offrant des prestations plus régulières et de meilleure qualité à ses clients.

Sous-secteur transports aériens

Pour la période 2023-2025, il est prévu la poursuite du Programme de Reconstruction des Aéroports du Sénégal (PRAS2), 3ème composante du projet phare de relance du Hub aérien sous régional, la reconstruction et la mise aux normes des aéroports régionaux dont les installations et équipements étaient devenus vétustes. Le PRAS concerne la mise aux normes des huit (08) autres notamment Cap Skiring, Kolda, Sédhiou, Simenti, Kaolack, Bakel, Linguère et Podor.

Au cours de la période triennale 2023-2025, le volume d'investissements programmé au profit de ce sous-secteur est de 56, 149 milliards FCFA. Les prévisions du secteur sont en baisse de 131,974 milliards FCFA (70%) par rapport au PIP 2022-2024 dont les investissements étaient arrêtés à 188,521 milliards FCFA. Ces investissements représentent 1,70% de l'enveloppe du secteur tertiaire et 0,64% du PIP global.

Par année, ce programme se répartit comme suit :

- 2023 : 7,139 milliards FCFA soit 12,71% ;
- 2024 : 21,432 milliards FCFA soit 38,17% ;
- 2025 : 27,578 milliards FCFA soit 49,12%.





Les principaux projets retenus, sont :

- l'AIBD investissement aéroportuaire ;
- la rénovation des aéroports secondaires de Saint Louis, Ziguinchor, Matam, Tambacounda et Kédougou ;
- la rénovation de l'aéroport de Cap-Skiring ;
- le projet de mise aux normes des aéroports régionaux.

Sous-secteur communication, télécommunications et numérique,

Le programme d'investissements retenu pour ce sous-secteur sur la période 2023-2025, est arrêté à **206, 611 milliards FCFA**, en hausse de **87,802 milliards FCFA (73,9%)** comparativement au PIP 2022-2024. La part du programme est de **6,24%** dans le tertiaire et **2,37%** dans le PIP global.

Cette hausse s'explique par l'amplification des activités numériques avec la mise en œuvre de la SN 2025, du Projet PASSANT.

Le financement est assuré par les Partenaires techniques et financiers pour un montant de 64, 212 milliards FCFA (31,08%) tandis que l'État participe pour 16,898 milliards FCFA (8,1%).

Le financement privé et en PPP s'élèvent à 125 milliards FCFA en négociation, le financement acquis ainsi est de 81,110 milliards FCFA.

Par année, le programme se répartit comme suit :

- 2023: 7,869 milliards FCFA soit 3,81%;
- 2024: 56,072 FCFA, soit 27,14%;
- 2025: 142,670 FCFA, soit 69,05%.

Les projets et programmes mis en oeuvre sont :

- la SN 2025 ;
- le projet Adressage numérique ;
- le projet d'Appui structurel à la Stratégie Aménagement numérique du Territoire (PASSANT) ;
- le projet SMART SENEGAL.

4.3.4. Secteur quaternaire

Le secteur quaternaire, du fait de sa place stratégique dans le développement du capital humain, a toujours été privilégié dans la programmation des investissements publics qui lui attribue un montant de 2 871, 404 milliards FCFA, soit 32,94% des financements prévus sur la période 2023-2025. Même si la part relative du secteur dans le global a baissé, passant de 39,38% à 32,94%, le montant de ses prévisions triennales est supérieur à celui alloué au secteur dans le précédent PIP, avec une hausse de 268,415 milliards FCFA en valeur absolue et 10,31% en valeur relative. Elle impacte surtout les sous-secteurs de la santé, de l'éducation



et de la formation ainsi que celui de la défense et de la sécurité, en raison des importants chantiers en cours de finalisation dans les universités et les constructions d'hôpitaux qui sont prévus.

Sous-secteur hydraulique urbaine et assainissement

La période 2023-2025 sera marquée par des cibles ambitieuses pour les indicateurs sectoriels comme le taux d'accès à l'eau potable (100% en milieu urbain et 100% en milieu rural en 2025) et le taux d'accès à l'assainissement (80% en milieu urbain et 75% en milieu rural en 2025). Il est également prévu l'élaboration et le démarrage de la deuxième phase du Programme Décennal de Lutte contre les Inondations (PDGI) 2023-2033 dans un contexte marqué par l'acuité des problèmes liés aux effets des changements climatiques. En conséquence, les prévisions pour cette période s'élèvent à 266,949 milliards FCFA, soit 9,30% de la programmation du secteur et 3,06% du PIP. Par rapport au précédent PIP, les prévisions ont baissé de 59,621 milliards FCFA, soit de 18,25%.

La programmation annuelle se présente comme suit :

- 2023 : 91,741 milliards FCFA soit 34,37%
- 2024 : 109,335 milliards FCFA soit 40,96%
- 2025 : 65,872 milliards FCFA soit 24,68%

Les principaux projets retenus sont :

- le programme décennal de lutte contre les inondations-phase d'urgence : volet gestion des eaux pluviales (ONAS) pour un montant de 8,2 milliards FCFA ;
- le projet d'assainissement de Touba pour un montant de 17 milliards FCFA ;
- le projet de dépollution de la Baie de Hann pour un montant de 56,9 milliards FCFA
- le projet de réhabilitation du collecteur Hann-Fann pour un montant de 19,2 milliards FCFA ;
- le projet de réalisation d'une unité dessalement eau de mer pour un montant de 31,5 milliards FCFA.

Sous-secteur culture/jeunesse/sport

Sur la période 2023-2025, les prévisions du sous-secteur portent sur un montant de 145,056 milliards FCFA représentant 5,05% de l'enveloppe du secteur quaternaire et 1,66% de celle du PIP. Par rapport au PIP 2022-2024, on enregistre une hausse de 15,578 milliards FCFA, soit 10,74%.

Il faut souligner que, pour la jeunesse, d'importantes ressources ont été mobilisées tendant à favoriser leur emploi, notamment dans le cadre du programme « **XËYU NDAW ÑI** ». Cette attention particulière envers la jeunesse devrait se poursuivre et s'amplifier.

La programmation triennale se présente ainsi :

- 2023 : 41,705 milliards FCFA soit 28,75%

- 2024 : 63,232 milliards FCFA soit 43,59%
- 2025 : 40,120 milliards FCFA soit 27,66%

Les principaux projets du sous-secteur y relatifs, sont :

- le programme Domaines agricoles communautaires (PRODAC) pour un montant de 20,540 milliards FCFA ;
- le projet d'investissement ANPEJ pour un montant de 3 milliards FCFA ;
- le projet de construction de la maison de la jeunesse et de la citoyenneté pour un montant de 10,657 milliards FCFA dont 4,500 milliards FCFA en ressources internes et 6,157 milliards FCFA en ressources extérieures ;
- le fonds de promotion de l'industrie cinématographique et audiovisuelle pour un montant de 6 milliards FCFA ;
- le projet de construction du mémorial Dakar Gorée pour un montant de 11,270 milliards FCFA ;
- la construction et la réhabilitation d'infrastructures sportives pour un montant de 6,358 milliards FCFA ;
- le projet de réhabilitation de 4 stades (Léopold Sédar Senghor, Lamine Guèye, Elimanel Fall et Aline Sitoe Diatta) pour un montant de 41,650 milliards FCFA dont 1,650 milliards FCFA en ressources internes et 40 milliards FCFA en ressources extérieures ;
- le projet de construction du stade régional de Kaffrine pour un montant de 2,250 milliards FCFA ;
- le projet de construction des stades régionaux de Kaffrine, Kédougou et Sédhiou pour un montant de 1,500 milliards FCFA ;
- le projet de modernisation du centre national d'éducation populaire et sportive (CNEPS) de Thiès pour un montant de 1,500 milliards FCFA.

Sous-secteur urbanisme, habitat, cadre de vie

Soucieux de protéger les sénégalais contre les effets désastreux découlant du contexte économique mondial caractérisé par des crises multiformes et l'impact des changements climatiques sur nos villes, le département poursuit la même dynamique à travers des efforts pour l'insertion socio-économique et professionnelle des jeunes et des femmes, à travers divers programmes tels que le Programme d'Urgence pour l'Emploi et l'Insertion des Jeunes dénommé « **XËYU NDAW ÑI** », l'amélioration du cadre de vie, l'accès aux logements sociaux à des coûts accessibles pour toute la population.

A cet effet, pour le sous-secteur, les investissements programmés sur la période triennale (2023-2025) portent sur un montant de 185, 213 milliards FCFA, soit 6,45 % de l'enveloppe du secteur et 2,12% des prévisions totales du PIP.

La programmation triennale se présente ainsi :

- 2023 : 46,308 milliards FCFA soit 25%
- 2024 : 63,086 milliards FCFA soit 34,06%

- 2025 : 75,821 milliards FCFA soit 44,94%

Les projets phares suivants sont envisagés pour le triennat 2023-2025 :

- l'assainissement urbain et voiries et réseaux divers du pôle urbain de Diamniadio/plan d'assainissement de Diamniadio pour un montant de 9, 944 milliards FCFA ;
- le programme national de lutte contre les encombrements pour un montant de 5 milliards FCFA ;
- le programme spécial villes vertes pour l'emploi pour un montant de 4,738 milliards FCFA ;
- le projet de promotion de la gestion intégrée et de l'économie des déchets solides au Sénégal (PROMOGED) pour un montant de 49,354 milliards FCFA ;
- le projet zéro bidonville pour un montant de 1,5 milliard FCFA.

En outre, le « **Programme de construction de 100 000 logements sociaux** » se poursuivra en 2023 avec le Fonds pour l'habitat social (FHS) financé à travers une taxe parafiscale et en relation avec les promoteurs privés.

Sous-secteur santé et nutrition

Les prévisions sur les trois (3) ans portent sur un montant de 319, 899 milliards FCFA représentant 11,14% de l'enveloppe du secteur et 3,67% de celle du PIP. Par rapport au PIP 2022-2024, on enregistre une baisse de 2 points de pourcentage équivalent à 54,907 milliards FCFA qui s'explique par l'achèvement de projets qui étaient destinés à faire face à la pandémie de la Covid-19.

La programmation triennale se présente comme suit :

- 2023 : 124,219 milliards FCFA soit 38,83%
- 2024 : 104,083 milliards FCFA soit 32,5%
- 2025 : 91,596 milliards FCFA soit 28,63%

En termes de perspectives pour l'année 2023, il faut noter que les activités prioritaires prévues sont essentiellement celles nécessaires à la mise en œuvre du Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS). Ainsi, il est prévu entre autres réalisations :

- l'amélioration de la qualité des soins en Santé reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et de l'Adolescent (SRMNIA) avec l'élaboration d'un plan d'amélioration de la qualité ;
- l'extension et la réhabilitation du centre de santé Philippe Maguilène SENGHOR ;
- l'extension et la réhabilitation du Centre de santé de Cambéréne ;
- la construction de six (06) logements de type F4 au centre de santé de Kidira ;
- la réhabilitation, la construction et l'extension des Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale de Kaolack, Kaffrine et Saint Louis ;
- la construction et l'équipement de l'EPS 4 de Saint Louis pour 72 milliards FCFA ;



- la construction et l'équipement de l'EPS 4 de l'Hôpital Aristide le Dantec de Dakar (HALD) pour 82 milliards FCFA ;
- la construction et l'équipement de l'EPS 3 Tivaouane pour 47 milliards FCFA ;
- le renforcement des antennes régionales SAMU (Saint Louis, Kaolack et Diourbel) en ressources humaines (médecins, infirmiers, ambulanciers) ;
- la poursuite de la mise aux normes des Unités d'Accueil des Urgences (UAU) en termes d'équipements ;
- le démarrage de la construction du Centre national d'Oncologie (CNO) à Diamniadio.

Sous-secteur éducation, formation

Ce sous-secteur a subi grandement les effets de la pandémie. Les prévisions relatives au financement de l'investissement durant les trois années sont évaluées à 492,399 milliards FCFA représentant 17,15% des dotations du secteur et 6,65% de l'enveloppe globale du PIP. Par rapport à la programmation 2022-2024, les prévisions ont évolué de 92,114 milliards FCFA, soit une hausse de l'ordre de 23% en valeur relative.

L'enveloppe triennale est répartie ainsi :

- 2023 : 149,035 milliards FCFA soit 30,27%
- 2024 : 166,651 milliards FCFA soit 33,84%
- 2025 : 176,714 milliards FCFA soit 35,89%

Les principaux projets retenus pour le sous-secteur, sont les suivants :

- l'équipement des collèges en matériel scientifique et de laboratoire pour un montant de **2,749 milliards FCFA** ;
- le projet d'appui au développement de l'enseignement moyen dans les régions de Dakar- Thiès et Kaolack (PADEM) - phase 2 pour un montant de **4,9 milliards FCFA** ;
- le projet de construction de salles de classe à l'élémentaire pour un montant de **11,849 milliards FCFA** ;
- le projet de construction et équipement de 200 salles de classes CEM pour un montant de **3,363 milliards CFA** ;
- le projet de construction et équipement de 6 lycées départementaux pour un montant de **5,618 milliards FCFA** ;
- le projet de remplacement des abris provisoires Lots I, III (22,204 milliards FCFA) et Lot II (17,131 milliards FCFA) ;
- le projet de résorption du déficit en mobiliers scolaires pour un montant de **4,992 FCFA** ;
- les projets de renforcement du système éducatif (enseignement élémentaire, secondaire et pilotage)/ABS JICA pour un montant de **30 milliards FCFA**.



Relativement à **la formation professionnelle**, les perspectives triennales (2023-2025) portent relatives à l'élargissement de l'accès à la formation professionnelle et technique (FPT) et à une formation de qualité diversifiée.

Pour 2023, les réalisations suivantes sont prévues :

- la poursuite de la construction et l'équipement du Centre de Formation Professionnelle (CFP) de Touba dans l'enceinte du Complexe Cheikh Ahmadoul Khadim (CCAK) ;
- l'achèvement et l'équipement du lycée de Sandiara dans les fonds de la contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE) ;
- la construction d'un centre sectoriel de formation professionnelle dans les métiers du numérique d'un coût global de 5 milliards ;
- la mise en place de centres de formation professionnelle de référence dont la première phase va démarrer en 2023 par la construction de 15 CFP, d'un coût global de 200 289 774 103 FCFA dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé (PPP) ;
- les Projets de renforcement du système éducatif (enseignement élémentaire, secondaire et pilotage) / ABS JICA pour un montant de 30 milliards FCFA ;
- le Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT/ONFP) /CFCE pour un montant de 30 milliards FCFA ;
- le projet d'appui au développement des compétences et de l'entrepreneuriat des jeunes dans les secteurs porteurs (PDCEJ) pour un montant de 12,185 milliards FCFA ;
- le projet équipement des centres d'enseignement technique et professionnel pour un montant de 10 milliards FCFA ;
- la reconstruction du Lycée Technique Seydina Limamoulaye de Guédiawaye pour un coût global de 11,8 milliards FCFA.

S'agissant de **l'Enseignement supérieur**, un ensemble d'actions prioritaires seront mises en œuvre dont :

- la finalisation du lot 2 des chantiers de l'Université du Sine Saloum El hadji Ibrahima Niass (USSEIN) ;
- la création de la prochaine Université du Sénégal Oriental à Tambacounda dont les études sont prises en charge dans le budget 2023 ;
- le renforcement de la formation professionnelle avec de nouveaux Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) ;
- le projet de construction d'amphithéâtres préfabriqués pour augmenter les capacités dans les universités existantes ;
- la création de l'Université Souleymane Niang de Matam dont les études seront réalisées en 2023 ;
- le renforcement de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) avec le projet de construction de 45 espaces numériques ouverts (ENO) ;
- la construction de l'Institut supérieur de l'Enseignement professionnel (ISEP) de Mbacké

grâce au don de la coopération allemande ;

- le lancement du nouveau programme de construction de huit (8) autres ISEP, pour un montant de 100 millions de dollars de la Banque mondiale, en vue de finaliser le maillage du territoire national.

Sous-secteur développement social

La programmation triennale en faveur du sous-secteur porte sur un montant de 366 762 314 788 FCFA, soit 12,77% des allocations du secteur et 4,21 % de la programmation triennale du PIP. Par rapport au précédent PIP, les dotations du sous-secteur progressent de 8,44 milliards FCFA, soit de 2,3%.

La programmation triennale se présente ainsi :

- 2023 : 131,586 milliards FCFA soit 35,88%
- 2024 : 122,09 milliards FCFA soit 33,29%
- 2025 : 113,086 milliards FCFA soit 30,83%

❖ Volet travail

A travers ce volet, l'État vise en priorité, la redynamisation du dialogue social, la poursuite du processus de réforme du code du travail, la promotion et l'effectivité de la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux pour la lutte contre les inégalités et les discriminations au travail et l'extension de la protection sociale.

Les principaux projets du sous-secteur sont :

- le Plan national de Renforcement du Dialogue social pour un montant de 450 millions FCFA ;
- la construction, réhabilitation des inspections du travail et le renforcement des moyens de communication pour un montant de 500 millions FCFA ;
- le projet d'appui à la Phase Pilote du Régime simplifié de Protection sociale pour l'économie non formelle pour un montant de 200 millions FCFA.

❖ Volet autonomisation des femmes

La mise en œuvre du PAP2A et l'ODD 5 « **L'Égalité entre les sexes** » accorde une place importante à l'autonomisation des femmes à travers l'économie sociale et solidaire en vue de renforcer le potentiel de l'entrepreneuriat national, la formalisation du secteur informel, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles et la lutte contre la pauvreté des ménages.

L'objectif visé, est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles, des femmes et des enfants pour un développement harmonieux et durable et assurer l'accès durable de la majorité de la population à des services financiers et non financiers adaptés pour une contribution déterminante de l'économie sociale et solidaire.

Sur la période 2023-2025, l'État poursuivra ses efforts en matière de promotion de l'équité et de l'égalité hommes-femmes à travers :



- l'amélioration de la résilience et le renforcement des capacités productives des ménages par le soutien économique à travers un dispositif de cash transferts et la mise en place de guichets de financement (guichets dédiés aux bourses économiques et aux activités génératrices de revenus) ;
- l'accélération du déploiement de la Stratégie nationale pour l'Autonomisation économique des Femmes (SNAEF 2021-2025) à travers la formation de femmes et jeunes filles dans les métiers de l'agroalimentaire, de l'artisanat, de l'audiovisuel, de l'informatique, du management ;
- le financement de projets de femmes et de filles à travers les fonds logés dans différents ministères (en charge de la Femme, de la Micro finance, du Commerce, des Affaires étrangères) ;
- l'accélération des travaux de construction d'infrastructures facilitant l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base (lutte contre les violences basées faites aux femmes, éducation, santé, hydraulique)
- le déploiement de la plateforme numérique dénommée « SEN LABEL ESS CILABOK » aboutira à l'enrôlement, la formalisation, la sensibilisation, la formation et l'appui des organisations de l'ESS.

Les principaux projets du sous-secteur sont :

- le projet Investir dans les premières années de la vie pour le développement humain pour un montant de **16,650 milliards FCFA** ;
- le projet de construction et d'équipement des centres départementaux pour l'autonomisation des femmes (CEDAF) pour un montant de **1,995 milliard FCFA** ;
- le projet d'alphabétisation et d'apprentissage des métiers et de lutte contre la pauvreté/PALAM/PHASE II pour un montant de **5,410 milliards FCFA** ;
- le programme d'appui au développement économique et social du Sénégal (PADESS) pour un montant de **5,547 milliards FCFA** ;
- le Programme de promotion de la micro finance islamique pour un montant de **29,394 milliards FCFA**.

Sous-secteur « forces de défense et sécurité »

La place centrale d'une bonne politique de défense nationale comme garant de la réussite des efforts de développement économique et social n'est plus à démontrer du fait que, sans la paix et la sécurité, aucune activité de développement ne peut prospérer. Aussi, la stratégie retenue contribue-t-elle à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement, conformément à l'ODD « Justice et Paix ».

En effet, les Forces de défense et de sécurité assurent en tout temps les missions de lutte contre toute forme d'agression, de défense du territoire national et de sécurisation des personnes et des biens. A cet effet, elles participent de manière déterminante à l'opérationnalisation de l'axe 3 « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité » et de l'objectif stratégique « Consolidation de la paix et de la sécurité » du Plan Sénégal émergent (PSE).





Par ailleurs, le Sénégal évolue dans un environnement marqué par des défis sécuritaires, de plus en plus nombreux, nourris particulièrement par les effets pervers du terrorisme international, de la criminalité transfrontalière et frontalière, du trafic de drogues, d'armes, de migrants etc.

En termes de perspective 2023, avec l'exploitation du pétrole et du gaz au Sénégal doublée d'une situation géopolitique mouvementée, la conception et la mise en place de systèmes de sécurité éprouvés s'imposent et polarisent les priorités en matière sécuritaire et d'amélioration des dispositifs opérationnels.

Dans ces conditions, des stratégies adéquates seront mises en œuvre pour d'une part, renforcer la sécurité sur les axes et corridors routiers par la création de brigades mixtes de contrôle (police, gendarmerie, douanes, eaux et forêts), et, d'autre part, intensifier la lutte contre l'insécurité au niveau des communes et agglomérations par l'installation des caméras de surveillance qui sera poursuivie dans la région de Dakar et étendue aux autres localités du pays.

Au titre de la lutte contre le trafic illicite et l'usage abusif des drogues, il sera mis en place, une plateforme interministérielle au sein de l'Office central pour la Répression du Trafic illicite des Stupéfiants (OCRTIS).

La densification du maillage territorial sera de mise avec l'érection d'unités de sécurité publique, de brigades de sécurité routière avec la création d'une section de recherches par légion territoriale, d'une compagnie de gendarmerie et d'une brigade de recherche par département, d'une brigade ou d'une communauté de brigade pour chaque arrondissement, etc.

L'accent sera mis sur les priorités édictées par le Chef de l'État en matière de sécurité par l'amélioration des dispositifs de renseignement afin de rassurer les citoyens et de les prévenir de toute menace, à travers la mise en œuvre de politiques et programmes sécuritaires adaptés à la spécificité de chaque localité.

Le volume de financement du sous-secteur forces de défense et sécurité ressort à 201, 739 milliards FCFA sur la période 2023-2025, représentant 7,03% des dotations du secteur et 2,31% de l'enveloppe globale du PIP. Par rapport au PIP précédent, il a connu une baisse de 48, 938 milliards FCFA en valeur absolue et de 19,52% en valeur relative en raison principalement de l'arrivée à terme de certains projets tels que le projet de neutralisation des explosifs (NEDEX), le projet d'acquisition et d'équipements d'aéronefs ainsi que la clôture du Projet Requin 1.

En outre, il convient de souligner que les allocations des projets financés sur ressources extérieures ont été significativement réduites, c'est le cas notamment pour le projet Gaindé-1, pour lequel les prévisions de tirage ont fortement baissé.

Les principaux projets et programmes retenus en 2023 sont :





- le projet de réhabilitation des cantonnements des zones militaires pour un montant de 2,15 milliards FCFA ;
- le projet de construction d'infrastructures militaires spécifiques pour un montant de 5,941 milliards FCFA ;
- le projet de construction et d'équipement de la Polyclinique de l'Hôpital Principal de Dakar pour un montant de 7,5 milliards FCFA ;
- le projet de renouvellement des engins blindés bataillons de reconnaissance pour un montant de 4,701 milliards FCFA ;
- le projet d'acquisition d'un système de radiocommunication et d'application numérique pour un montant de 13,169 milliards FCFA ;
- le programme national d'implantation d'hydrants pour un montant de 3 milliards FCFA ;
- le projet d'appui à la sécurisation des personnes et des biens / Ministère de l'Intérieur pour un montant de 8,543 milliards FCFA ;
- le programme de constructions prioritaires des services/Ministère de l'Intérieur pour un montant de 3,7 milliards FCFA et ;
- le projet Prévention/maitrise catastrophe pour un montant de 1,3 milliards FCFA.

V. LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA PRISE EN CHARGE DES INÉGALITÉS ET DISPARITÉS TERRITORIALES

En matière de gouvernance et d'équité territoriales, d'importantes réalisations ont été notées à travers, notamment, le PUDC, le PUMA, le PROMOVILLES et la protection sociale à travers notamment le programme national des bourses de sécurité familiale.

Pour le **PUDC**, il faut noter entre autres réalisations :

- **l'accès à l'hydraulique rurale** de plusieurs localités à travers la finalisation des 10 systèmes d'alimentation en eau multi-villages, l'équipement et la mise en service de 18 forages marteau fond de trou équipés au solaire, 29 chantiers de génie civil pour la construction de châteaux d'eau, dont les 28 sont en cours de travaux avec un avancement moyen estimé à 90% et 20 forages finalisés et réceptionnés.
- **le désenclavement** de plusieurs localités à travers la poursuite des travaux sur un linéaire total de 56 km dans la région de Matam et la finalisation d'un tronçon de 7 km dans la région de Thiès. Les travaux sont en cours sur 192,62 km dans les régions de Thiès (22,5 km), Sédhiou (54 Km), Kolda (56,12 km) et Louga (60 km) avec un avancement moyen estimé à 49%.

Les travaux de pistes dans les régions de Kolda et Sédhiou se déroulent normalement. Un linéaire de 85 km dans la région de Kaffrine, au titre de la contrepartie de l'État, a été finalisé





en 2021. Pour le linéaire restant (215 km) sous financement de la Banque, les travaux ont démarré pour 149 Km dans les régions de Kaolack (29,5 Km), Fatick (41,5km), Diourbel (44,5 km) et Louga (33 km).

- **l'accès à l'énergie** pour le nouveau projet « **Électrification de 2000 villages** », les travaux dans 179 villages sont finalisés avec la mise en service des équipements dans 125 villages. Par ailleurs, les travaux d'électrification de 153 autres villages sont en cours. Pour ce qui concerne les huit (08) dorsales (ligne moyenne tension principale) du projet, six (06) ont fait l'objet d'une étude et deux (02) en cours de réalisation.
- **l'appui à la transformation de l'agriculture** avec 423 équipements restants fabriqués dont 298 déployés. Sur les 15 périmètres agricoles communautaires (PAC) pilotes prévus et devant être aménagés, 14 sont finalisés et les travaux sont en cours sur celui restant. Pour la campagne hivernale, 39 Sociétés Agricoles Rurales (SAR) ont reçu un appui en intrants agricoles. En outre, 14 techniciens horticoles sont recrutés et déployés pour conseiller les SAR dans la mise en valeur des périmètres. La campagne hivernale a été réalisée pour 37 PAC.

Au niveau des différentes composantes du **PROMOVILLES**, les réalisations suivantes sont notées :

- **le développement des infrastructures** avec 24,8 km de voiries ouverts à la circulation et 670 ha de superficie drainée sur financement BCI. En outre, 38,9 km de voiries, 35 km de ligne électriques, 68,5 km d'ouvrages d'assainissement et une station de pompage sont réceptionnés provisoirement sur financement BAD et 40,4 km de voiries sont ouverts à la circulation sur financement BID. Pour le programme « **XËYU NDAW ÑI** » lancé en 2020, sur les 400 jeunes sélectionnés dans les communes de Dalifort, Keur Massar, Yeumbeul Nord, Kaolack, 300 jeunes ont été formés et ont pu réaliser 2,3 km de pavage pour une superficie de 23 000 m².
- **l'aménagement et mesures connexes** avec la réalisation à hauteur de 50% des travaux du lot 1 (communes de Yeumbeul Nord, Keur Massar et Thiaroye/mer) concernant des infrastructures scolaires et une esplanade, 90% des travaux du lot 2 (ville de Guédiawaye) concernant la maison de la femme et la maison des associations, 70% des travaux du lot 3 (communes de Mbour, Thiès, Kaolack et Diourbel concernant des infrastructures scolaires et sanitaires et des aires de séchage, 72% des travaux du lot 4 (communes de Louga, Saint- Louis et Matam) concernant des infrastructures scolaires, sociales et sanitaires et 92% des travaux du lot 5 (communes de Tambacounda, Kolda et Ziguinchor) concernant des infrastructures scolaires, sociales et sanitaires.

En ce qui concerne le **PUMA**, il a permis à travers ses composantes :

- **le désenclavement** avec la construction de 4 ouvrages de franchissement de Ballou (Région de Tambacounda), Diaynga, Aeroposte et Aram (Région de Saint louis), la réalisation de 7 km de piste du Croisement – Ndiabo – Darou salam mbapp loyenne –





Darou mbapp et l'acquisition de six (6) vedettes et pirogues motorisées pour les îles ;

- **l'accès aux infrastructures et équipements sociaux de base** au niveau de la **santé** (avec l'acquisition et la livraison de 50 ambulances pour les 10 régions frontalières, la construction et l'équipement de 16 infrastructures de santé), de **l'éducation** (construction de 14 infrastructures exécutées à 50% et les travaux de clôture de 12 établissements exécutés à hauteur de 70%), de **l'hydraulique** (la réalisation de 15 ouvrages et 13 km de réseaux d'adduction d'eau potable), de **l'énergie** (lancement et réception de la commande pour l'électrification de 40 localités dans les régions de Kaolack et de Kaffrine et fournitures de 100 lampadaires, l'achèvement des travaux d'électrification de 11 localités avec un niveau d'avancement global de 90 % ;
- **la promotion économique** à travers (i) l'aménagement de 45 ha de périmètres hydro agricoles dans l'île A Morphil région de Saint Louis, (ii) l'aménagement de périmètres maraîchers à Diakha Macky (Kédougou) et à Mbissine (Ziguinchor), (iii) la construction et la réhabilitation des marchés modernes à Aly Woury (Matam) et Bakel (Tambacounda), (iv) l'appui à la promotion des jeunes et l'autonomisation des femmes dans les 10 régions par des projets de résilience et grâce au programme de financement PUMA/DE :
 - la création de deux (2) parcs ostréicoles (élevage des huîtres) de 100 unités dans les îles du Saloum et de Ziguinchor et la poursuite des activités du projet de repeuplement du fleuve Sénégal dans le cadre du plan d'actions PUMA/DPC/ANA ;
 - la distribution de 28 équipements post-récoltes pour l'allègement des travaux des femmes (moulins multifonctionnels, décortiqueuses) dans les régions de Ziguinchor, de Tambacounda, de Matam, de Saint Louis, de Fatick et de Kaffrine) et doté de 30 motopompes agricoles pour les exploitations agricoles des régions de Tambacounda, Matam et Saint- Louis.

Ces activités économiques ont été accompagnées d'un programme de formation professionnelle et technique et d'un appui à l'insertion de 242 bénéficiaires dans les régions de Kaffrine, Kolda, Kaolack, Kédougou, Matam et Saint Louis), et la réalisation d'activités de promotion de la dimension Genre du programme.

En ce qui concerne les **actions humanitaires, 3 910 personnes** des zones frontalières ont pu obtenir des jugements d'inscription et d'actes de naissance et disposer ainsi de pièces d'état-civil dans les départements de Saraya (Kédougou) et de Podor (Saint-Louis).

S'agissant de la **Protection sociale 2 046 365 bénéficiaires** du PNBSF sont effectivement enrôlés dans les mutuelles de santé communautaires, soit 290.359 ménages et 24 319 détenteurs de la carte d'égalité des chances (CEC).

Concernant le **volet assistance médicale**, il faut relever la prise en charge gratuite de **1 607 829** cas d'enfants de moins de 5 ans, **28 242 femmes bénéficiaires** de la gratuité de



la césarienne, 48 716 cas de personnes âgées de plus de 60 ans pris en charge dans le cadre du plan Sésame et 1 488 bénéficiaires de l'hémodialyse.

Toujours en matière de gouvernance et d'équité territoriales, on peut citer :

- le **PACASEN RURAL**, qui vient en complément du PACASEN, pour appuyer les collectivités dans leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs projets prioritaires. Il contribue ainsi à améliorer l'accès universel des populations des localités bénéficiaires aux services sociaux de base et à des emplois et revenus décents. Ses principaux objectifs sont : (i) la réalisation d'infrastructures et d'équipements sociaux ; (ii) la réalisation de pistes de production pour lutter contre le désenclavement ; (iii) l'appui financier et technique aux collectivités territoriales et la formation des élus territoriaux pour une meilleure gestion de leurs localités ;
- le projet de développement économique de la Casamance (PDEC) qui a pour objectif de développement principal de contribuer à la cohésion sociale et à la résilience des communautés en Casamance à travers (i) : l'autonomisation des communautés et des institutions locales (ii) : l'amélioration de la connectivité locale et l'accès des populations aux activités économiques (iii) : l'élargissement des moyens de subsistance durables pour une plus grande inclusion sociale et économique. Sont concernées 60 collectivités des régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda ; le Programme d'Appui au Renforcement du Système d'Information de l'État civil et à la consolidation du fichier national d'identité biométrique (PARSIEC), dénommé **NEKKAL**, qui s'inscrit dans un processus d'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil (naissance, mariage, décès) et de production de statistiques de l'état civil dans le but de réduire le gap constaté dans l'enregistrement à l'état civil qui a pour conséquence principale la privation pour le citoyen sénégalais de ses droits fondamentaux liés à l'identité juridique. Il est mis en œuvre à travers quatre (04) objectifs stratégiques : (i) l'amélioration du cadre de la gouvernance de l'état civil ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs et des structures impliquées dans la gestion des faits d'état civil ; (iii) l'amélioration du système d'information des faits d'état civil et de production des statistiques d'état civil et ; (iv) l'accroissement de l'adhésion sociale à la déclaration des faits d'état civil.

VI. FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

Comme déjà indiqué, le Sénégal dispose d'un stock d'engagements de financements, confirmés depuis, de la part de ses partenaires pour couvrir les besoins de financement exprimés dans le PAP 2. La programmation ne prend en compte que les projets et programmes dont le financement est acquis 7 555,220 milliards FCFA (86,7% du PIP global) ou en négociation 932,094 milliards FCFA (13,3% du PIP global). Les ressources extérieures devraient en assurer les 52%, en majorité grâce à des prêts à des conditions concessionnelles.

6.1. ÉTAT DE DISPONIBILITE DES FINANCEMENTS

Comme avec les précédents PIP, la programmation des investissements est basée uniquement sur les financements de projets et programmes confirmés puisque acquis ou à finaliser à brève échéance. La disponibilité renvoie, en conséquence pour le Sénégal, à la problématique de la mobilisation des fonds à travers des décaissements. Des lenteurs dans les procédures (y compris celles relatives aux travaux et acquisitions) ou dans l'exécution (les retards consécutifs au contexte géopolitique actuel et ses répercussions sur les échanges et les prix) peuvent entraver les prévisions, parfois de façon notable au point d'entraîner des surcoûts. Le Ministère des Finances et du Budget, à travers notamment la DODP a pris en charge cette question.

6.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

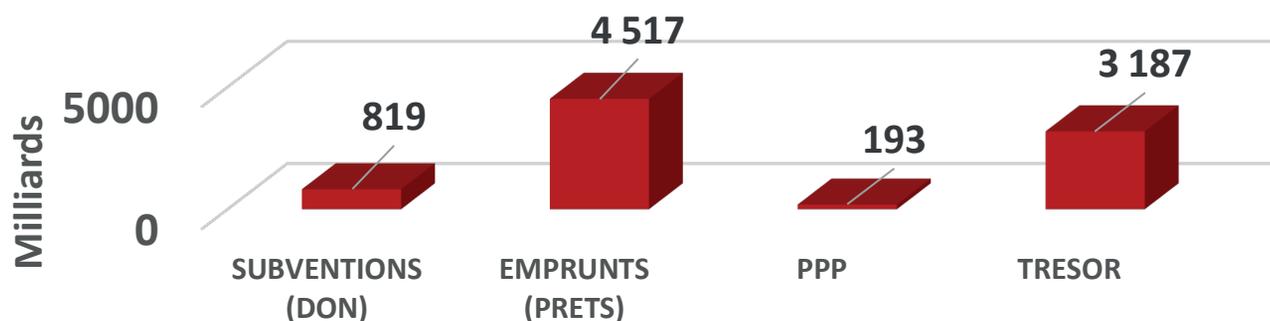
Les prévisions triennales qui évoluent de 32%, devraient être financées par des ressources internes à hauteur de 3 187 milliards FCFA, représentant 36,6% du montant total des investissements et par des financements consentis par les Partenaires techniques et financiers (PTF) bilatéraux ou multilatéraux pour un montant de 5 529 milliards FCFA soit 63,4% du financement total. Les volumes de financements internes et externes progressent, respectivement, de 7% et 52% par rapport au PIP 2022-2024.

Le poids du financement externe va donc s'accroître durant la période triennale malgré les recettes attendues de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières. L'explication réside dans : (i) la promotion des PPP pour des programmes d'envergure dont les financements proviennent surtout de l'extérieur ; (ii) la nécessité d'assurer avec les ressources internes la prise en charge d'importantes dépenses sociales inhérentes au contexte ; (iii) les ambitions de développement économique et social qui nécessitent la poursuite des efforts d'investissement et exigent que les conditions d'une reprise rapide soient maintenues. Cela est possible avec un accroissement des financements internes et externes associé à une gestion adaptée de l'endettement du pays et c'est ce qui était déjà précisé dans le précédent PIP, en considérant que pour un État qui a des ambitions et de la crédibilité, la principale contrainte est la soutenabilité de son endettement.

6.3. LES TYPES DE FINANCEMENTS

LIBELLE	Montant CP 2022	Montant CP 2023	Montant CP 2024	TOTAL CP 2022-2024	%
SUBVENTIONS (DON)	233 461 690 896	311 195 509 204	274 229 987 903	818 887 188 003	10,83%
EMPRUNTS (PRETS)	434 411 184 364	2 132 245 477 485	1 950 836 814 506	4 517 493 476 355	43,56%
PPP		50 000 000 000	143 068 000 000	193 068 000 000	0,53%
TRESOR	920 340 124 740	1 186 385 280 279	1 079 962 219 572	3 186 687 624 591	45,08%
	1 588 213 000 000	3 679 826 266 968	3 448 097 021 981	8 716 136 288 949	100,00%

Répartition par type de financement (en milliards de FCFA)



Dans cette partie, l'accent est mis sur les financements extérieurs, ceux sur ressources internes étant en totalité assurés par l'État à travers le trésor public. Si on prend en compte, les dons et emprunts accordés à l'État par les PTF, les financements extérieurs programmés sur les trois (3) ans, sont à 5 336 milliards FCFA (61,22% du total PIP).

Les subventions qui s'élèvent à **819 milliards FCFA** sont en évolution de 14,4% par rapport au dernier PIP mais leur part relative dans le total fléchit, passant de 10,8% à 9,4%. Les emprunts, en hausse de 56,9%, représentent 51,9% du montant total des investissements du présent PIP contre 43,6% dans le précédent PIP.

Avec l'évolution des besoins de financement, leur couverture sera de plus en plus assurée par des prêts et cela pour au moins deux raisons. La 1^{ère} du fait qu'au niveau international, les financements disponibles (y compris au titre de l'APD) sont très majoritairement constitués de prêts à des conditions allant des crédits concessionnels aux prêts commerciaux. La deuxième raison tient à l'entrée du Sénégal dans le cercle des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRITI) qui lui donnent accès aux guichets les mieux dotés des Institutions internationales financières à l'image des groupes de la Banque mondiale (BM), de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque islamique de développement (BID).

VII. RISQUES ET FACTEURS DE REUSSITE

La poursuite de la dynamique de résultats et des performances engendrées par le PSE nécessite la disponibilité de ressources en perpétuelle évolution et des cadres et conditions d'exécution des programmes et projets pouvant favoriser une bonne mise en œuvre. L'identification des atouts et des contraintes ou risques participe à cela.

Au titre des atouts, on peut retenir :



- les ressources significatives déjà acquises, ou ayant fait l'objet d'engagements des PTF pour la réalisation du PAP II et qui ont été confirmées à l'occasion du Conseil présidentiel consacré à la relance autour du PAP2A ;
- les capacités de mobilisation des ressources y compris internes sans mesures fiscales contreproductives ;
- le maintien de la viabilité des finances publiques et la gestion prudente de la dette en tenant compte de son évolution récente;
- la stabilité politique au niveau national, y compris sur le plan des options de développement avec le PSE, et celle des institutions ;
- le crédit accordé au Sénégal par la communauté des partenaires bilatéraux et multilatéraux ;
- le cadre macroéconomique et les réformes engagées ou envisagées tendant à accroître l'efficacité et l'efficience dans la programmation, l'exécution et l'évaluation des résultats et pour une réelle promotion de l'investissement privé ;
- les perspectives que dégageront la prochaine exploitation des ressources minières et gazières aussi bien pour le renforcement des capacités d'intervention de l'Etat que pour l'impact positif qu'elles peuvent avoir sur la soutenabilité de la dette.

Les risques qui pourraient en découler sont :

- des incertitudes liées aux effets et menaces de la pandémie de la COVID 19 toujours présente; la situation internationale faite d'incertitudes et de tensions commerciales ravivées par la guerre russo-ukrainienne et auxquelles s'ajoutent la pandémie de la COVID 19 et ses répercussions possibles qui peuvent aussi influencer sur le niveau des activités ;
- le maintien des capacités internes de prise en charge de la dette, conformément aux ratios communautaires, sans remettre en cause la viabilité du budget notamment des dépenses d'investissement ;
- la baisse continue de l'Aide publique au Développement (APD) qui a jusqu'ici épargné le Sénégal ou une forte orientation par les PTF de cette APD vers les crises migratoires, les situations post conflits et les questions sécuritaires au détriment des questions de développement ;
- l'instabilité politique et sécuritaire dans la sous-région ;
- les risques d'endettement consécutifs au changement de statut comme pays à revenu intermédiaire qui autorise l'accès à des guichets de financements mieux dotés mais moins concessionnels ;
- la capacité à mener, et à un bon rythme, les réformes identifiées pour un environnement des affaires attractif ;
- les fortes attentes placées sur le secteur privé dans le cadre du PAP2A alors qu'il présente jusqu'ici des limites réelles ;
- la forte dépendance à une agriculture pluviale.







REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET

Direction de la Programmation budgétaire

